	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

Composition de la Commission des Compétitions Régionales (CCR)

PRESIDENT	Alain NOURISSON anouriss@club-internet.fr 06 27 30 52 18
ADJOINT	Sébastien MERCIER smercier914@gmail.com 06 60 38 72 85
MEMBRES	Pierre-Yves LACROIX pierre-yves.lacroix@ac-caen.fr 06 16 48 03 98 Yves LELIEVRE yvelievre76@gmail.com 06 01 79 42 90

Adresse Internet du Comité : <http://www.normandie-tarot.org>

Rectificatifs ou Rédacteurs	Date	Pages concernées	Réf. fichier
Création - ANo	09/09/2019	Toutes	RC-CNT 2019-20-22.00
ANo	22/01/2020	6 – 21 – 23 – 25 – 26	RC-CNT 2019-20-22.01
ANo	06/07/2020	3 – 5 – 6 – 22 – 25 - 33	RC-CNT 2019-20-22.02
ANo	03/08/2020	25	RC-CNT 2019-20-22.03

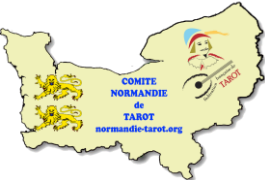
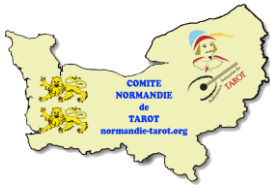
	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

TABLE DES MATIERES

MEMORANDUM (Dates et lieux des championnats et diverses informations).....	3
REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES	8
QUADRETTES DIVISION 1	11
QUADRETTES DIVISION 2	12
QUADRETTES DIVISION 3	133
TRIPLETTES DIVISION 1	144
TRIPLETTES DIVISION 2	155
TRIPLETTES DIVISION 3	166
INDIVIDUEL 1^{ère} SERIE	177
INDIVIDUEL 2^{ème} SERIE	188
INDIVIDUEL PROMOTION	19
INDIVIDUEL OPEN	200
DUPLICATE INDIVIDUEL SENIOR	222
DONNE LIBRE INDIVIDUEL.....	263
DONNE LIBRE PAR EQUIPES DE DEUX “ DUO ”	244
DONNE LIBRE INTERCLUBS PAR EQUIPES DE QUATRE.....	255
DONNE LIBRE SENIOR	266
COUPE DE FRANCE	288
ANNEXES	334

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

MEMORANDUM (Dates et lieux des championnats et diverses informations)

REPARTITION DES JOUEURS PAR SERIE, selon le Classement National 2019 :

Le détail est disponible sur le site du comité, à la rubrique « Championnat Régional » : Classement -> Fichier CN2019

Le chiffre entre parenthèses indique la différence avec le Classement National 2018

	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	3 ^{ème} série	4 ^{ème} série	Total
Nombre de joueurs	14 (-1)	41 (-1)	97 (+10)	171 (+66)	323 (+74)

RATTACHEMENT DE ZONE :

Le Comité de Normandie est rattaché à la **Zone 83**, qui comprend :

- Le Comité 21 – Nord-Pas de Calais : 310 joueurs (+4) dont 13 1^{ères} série
 - **Le Comité 22 – Normandie :** 323 joueurs (+74) dont 14 1^{ères} série
 - Le Comité 23 – Picardie : 200 joueurs (-21) dont 8 1^{ères} série
- Soit un potentiel de Zone de : 833 joueurs (+57)

Coordonnées du responsable de Zone :

Mathias BOUQUILLON

Tél : 06 15 21 20 96

Email : mathiasfft@yahoo.fr

CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DE FRANCE : **Ordre chronologique des dates**

Championnats	Lieux	Dates
Duplicate Individuel Senior	Soulac-sur-Mer (33780)	Du 16 au 19 septembre 2019
Coupe de France 2019	Vierzon (18100)	Du 31 octobre au 3 novembre 2019
Donnes Libres Interclubs x équipes de 4	Aix Les Bains (73100)	Du 22 au 24 novembre 2019
Donnes Libres x équipes de 2 (Duo)	Olonne-sur-Mer (85340)	Du 17 au 19 janvier 2020
Quadrettes D1, D2, D3	Vichy (03200)	Du 14 au 16 février 2020
Donne Libre Senior	Salies du Salat (31260)	Du 12 au 15 septembre 2020
Donne Libre Individuel	Pontarlier (25300)	Du 2 au 5 avril 2021
Individuels Open, Séries et Jeunes	Lons-le-Saunier (39300)	Du 11 au 15 novembre 2020
Triplettes D1, D2, D3	Vichy (03200)	Du 23 au 25 octobre 2020

CHAMPIONNAT DE ZONE :

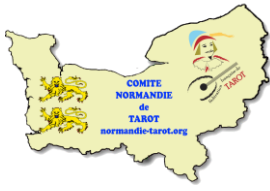
Championnat	Lieu	Date - Horaire	Responsable d'épreuve
Coupe de France Finale de la Zone 83 Matches par KO	Picardie à définir	ANNULE	Mathias BOUQUILLON 06 15 21 20 96 mathiasfft@yahoo.fr

CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE :

Les épreuves finales sont qualificatives pour les championnats de Zone ou de France.

Ce calendrier n'est pas contractuel. Tous les renseignements qu'il contient sont donnés à titre indicatif.

C'est au lecteur d'en vérifier la validité auprès de son président de Club ou à défaut en consultant le site du Comité Normandie de Tarot : www.normandie-tarot.org. En aucun cas ce calendrier ne pourra être opposé au Comité.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

La dernière version du calendrier général officiel des compétitions nationales et régionales est disponible sur le site du Comité dans l'onglet « Calendrier », la rubrique « Compétitions 2019-2020 », sous la référence : **CAL FFT-CNT 2019-20.01**.

Les 2 derniers chiffres (ici 01) indiquent le niveau de version : +1 à chaque nouvelle modification.

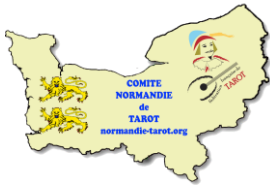
Lors de certaines épreuves qualificatives jouées en 2 séances le même jour, des joueurs seront éliminés entre les 2 séances, afin d'éviter principalement les finales avec des tables relais ou, du fait du potentiel des joueurs de la catégorie en compétition, réduire l'effectif des participants en 2^{ème} séance. Ou, dans le cas des triplettes, de pouvoir organiser la 2^{ème} séance en Emmanuel 16.

Les clubs qui accueillent ce type de compétitions se doivent d'organiser un tournoi « Libre », en parallèle de la 2^{ème} séance, dans une autre salle que celle du championnat qualificatif. Dans le cas d'élimination de joueurs, uniquement pour cause de table relais, les clubs ne sont pas contraints à cette exigence. Les tournois parallèles doivent être annoncés dans le calendrier global du site du CNT.

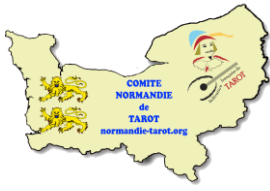
Dans le calendrier ci-dessous, les compétitions concernées sont :

- | | | | |
|-------------------------------------|--------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| • Quadrettes D1 | à Ouistreham | le dimanche 20 octobre 2019 | Pas de table relais en Séance 2 |
| • Quadrettes D2 | à Deauville | le samedi 9 novembre 2019 | Pas de table relais en Séance 2 |
| • Quadrettes D3 | à Ouistreham | le samedi 7 décembre 2019 | Pas de table relais en Séance 2 |
| • ¼ et ½ Open | à Deauville | le samedi 11 janvier 2020 | Joueurs éliminés en fin de Séance 1 |
| • Individuel Promo | à Evreux | le samedi 22 février 2020 | Joueurs éliminés en fin de Séance 1 |
| • Individuel 2 ^{ème} Série | à Evreux | le samedi 22 février 2020 | Pas de table relais en Séance 2 |
| • Triplettes D1 | à Canteleu | le dimanche 26 janvier 2020 | Pas de relais en S2 et/ou faire E16 |
| • Triplettes D2 | à Evreux | le dimanche 1 ^{er} mars 2020 | Pas de relais en S2 et/ou faire E16 |
| • Triplettes D3 | à Ouistreham | le samedi 14 mars 2020 | Pas de relais en S2 et/ou faire E16 |

Championnats	Lieux	Dates - Horaires	Responsable d'épreuve
Quadrettes D1 Possibilité d'éliminées entre les 2 séances, si table relais.	Maison des Loisirs (Bridge Club) 99 rue Gambetta 14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA	Dimanche 20 octobre 2019 8H15 assis	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Quadrettes D2 Possibilité d'éliminées entre les 2 séances, si table relais.	Foyer des Anciens 29 rue Albert Fracasse 14800 DEAUVILLE	Samedi 9 novembre 2019 13H15 assis	
Quadrettes D3 Possibilité d'éliminées entre les 2 séances, si table relais.	Espace séniors Jules Vicquelin 94, avenue du Maréchal Foch 14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA	Samedi 7 décembre 2019 13H15 assis	
Triplettes D1 Possibilité d'éliminées entre les 2 séances, si table relais ou pour E16	Salle Polyvalente P et M Curie 15, rue Gaston Boulet 76380 BAPEAUME-LES-ROUEN	Dimanche 28 janvier 2020 08H15 assis	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Triplettes D2 Possibilité d'éliminées entre les 2 séances, si table relais ou pour E16	Salles polyvalentes de l'ALM 16 rue de Coudres 27000 EVREUX	Dimanche 1 ^{er} mars 2020 08H15 assis	
Triplettes D3 Possibilité d'éliminées entre les 2 séances, si table relais ou pour E16	Espace séniors Jules Vicquelin 94, avenue du Maréchal Foch 14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA	Samedi 14 mars 2020 13H15 assis	
Individuel 1^{ère} série 2 séances en regroup ^t des Zones 82 & 83	Foyer pour Tous Place du 8 mai 80260 VILLERS BOCAGE	Samedi 30 novembre 2019 13h30 assis	Alain Nourisson 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

Championnats	Lieux	Dates - Horaires	Responsable d'épreuve
<u>Individuel 2^e série</u> 2 séances	Salles polyvalentes de l'ALM 16 rue de Coudres 27000 EVREUX	Samedi 22 février 2020 13H15 assis	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
<u>Individuel PROMO</u> Avec éliminés entre les 2 séances			
<u>Individuel Open</u> ¼ et ½ finales – Avec éliminés entre les séances	Foyer des Anciens 29 rue Albert Fracasse 14800 DEAUVILLE	Samedi 11 janvier 2020 13H15 assis	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
<u>Individuel Open</u> Finale 2 séances	Salle Polyvalente Rue du 11 novembre 61500 SEES	Dimanche 9 février 2020 8H15 assis	
<u>Individuel Sénior</u> Séance 1	Salle Miraux 36, avenue Georges Clémenceau 76530 GRAND-COURONNE	ANNULE	Alain Nourisson 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
<u>Individuel Sénior</u> Séance 2	Salle des Fêtes (Face à l'église) 4, rue Sainte-Foy 27190 CONCHES-EN-OUICHE		
<u>Libre Individuel</u> 2 séances	Salle d'armes 2, place du Général de Gaulle 27500 PONT-AUDEMER	Samedi 14 décembre 2019 13H15 assis	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
<u>Libre x équipes de 2 (Duo)</u> 2 séances	Salle RPA Rce « Le Clos des Mottes » Avenue Armand Etchegoyen 76560 DOUDEVILLE	Samedi 12 octobre 2019 13H15 assis	
<u>Libre x équipes de 4 (Interclubs)</u> 2 séances	Salle des Fêtes 120, avenue de la République 14800 DEAUVILLE	Samedi 19 septembre	
<u>Libre Senior</u> 1 ^{er} tournoi	Salle d'armes 2, place du Général de Gaulle 27500 PONT-AUDEMER	Mercredi 25 septembre 2019 13H15 assis	Alain Nourisson 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
<u>Libre Senior</u> 2 ^{ème} tournoi	Salle Festive du Grésil 135 avenue de Caen 76530 GRAND-COURONNE	Jeudi 17 octobre 2019 13H15 assis	
<u>Libre Senior</u> 3 ^{ème} tournoi	Salles polyvalentes de l'ALM 16 rue de Coudres 27000 EVREUX	Jeudi 14 novembre 2019 13H15 assis	

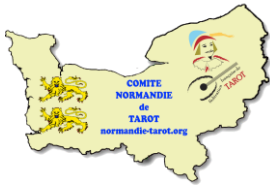
	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

Championnats	Lieux	Dates - Horaires	Responsable d'épreuve
Libre Senior 4 ^{ème} tournoi	Salle des Fêtes 120, avenue de la République 14800 DEAUVILLE	Mercredi 8 janvier 2020 13H15 assis	Alain Nourisson 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
Libre Senior 5 ^{ème} tournoi	Centre Culturel des Grands Bureaux Rue des Grands Bureaux 14420 SOUMONT-SAINT-QUENTIN	Jeudi 6 février 2020 13H15 assis	
Coupe de France 1/8 et 1/4 de finales Matches tableaux A et B	Salle Polyvalente Rue du 11 novembre 61500 SEES	Samedi 7 mars 2020 13H15 tirage	Alain Nourisson 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
Coupe de France 1/2 finale et finale Matches tableaux A et B	Salle Miraux 36, avenue Georges Clémenceau 76530 GRAND-COURONNE	ANNULE	
Coupe de France Finale de la Zone 83	Picardie – à définir	ANNULE	

LES ADRESSES DES SALLES DE JEU :

CLUBS du CALVADOS - 14	Salles et adresses	Contacts
DEAUVILLE TAROT CLUB	Salle des Fêtes avenue de la République 14800 DEAUVILLE	Paul MARESCOT 06 23 34 07 25 paulmarescot@orange.fr
	Foyer des Anciens 29 rue Albert Fracasse 14800 DEAUVILLE	
TAROT CLUB DE OUISTREHAM	Maison des Loisirs – Bridge Club 99, rue Gambetta 14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA	Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
	Espace séniors Jules Vicquelin 94, avenue du Maréchal Foch 14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA	
LE TAROT DES MINES	Salle du Suvez Chemin d'Aisy 14420 POTIGNY	Jean-Louis SAINLOT 06 12 55 32 16 jlsainlot@gmail.com

CLUBS DE L'EURE - 27	Salles et adresses	Contacts
A.L.M. EVREUX Section Tarot	Salles polyvalentes de l'ALM 16 rue de Coudres 27000 EVREUX	Roger LETAY 06 80 05 29 72 monique.letay@wanadoo.fr
TAROT CLUB LYROIS	Salle polyvalente Raymond Plaine 4, rue Auguste et Raoul Loiziel 27330 LA NEUVE-LYRE	Georges HIVER 06 37 68 35 57 georges_hiver@orange.fr
L'EXCUSE DE PONT-AUDEMER	Salle d'Armes 2, place du Général de Gaulle 27500 PONT-AUDEMER	Guy CHEMIN 06 08 64 33 38 guychemin27@gmail.com

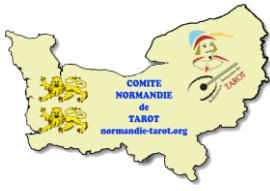
	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

CLUBS DE L'EURE - 27	Salles et adresses	Contacts
A.S.L. CIERREY Section Tarot	Salle polyvalente 6 à 8, rue de la Mare des Chênes 27930 CIERREY	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
CONCHES TAROT CLUB	Salle des Fêtes (Face à l'église) 4, rue Sainte Foy 27190 CONCHES-EN-OUCHE	Nadine ROBERT 06 16 76 79 68 nadinebusso@yahoo.com

CLUBS DE LA MANCHE – 50	Salle et adresse	Contact
Néant		

CLUBS DE L'ORNE – 61	Salles et adresses	Contacts
M.J.C. VIMOUTIERS Section Tarot	M.J.C. 27 avenue du Général de Gaulle 61120 VIMOUTIERS	Patrice DUPONT 06 70 20 36 17 patrice.dupont10@orange.fr
TAROT CLUB DE SEES	Salle Polyvalente Rue du 11 novembre 61500 SEES	Raymond HUET 02 33 28 46 24 raymond.huet2007@orange.fr
LES SENIORS DU BOCAGE	Centre d'Animation et de Loisirs Porte D – Parking Intermarché 64, rue du Maréchal Foch 61700 DOMFRONT	Jean-Noël QUENTIN 07 89 57 82 34 quentin.jeannoel61@gmail.com

CLUBS DE SEINE MARITIME - 76	Salles et adresses	Contacts
TAROT CLUB CANTILIEN	Espace du Loup Rue Pablo Picasso 76380 CANTELEU	Philippe PAULIKIS 06 86 75 79 65 philippe.transherbet@orange.fr
	Salle Polyvalente P et M Curie 15, rue Gaston Boulet 76380 BAPEAUME-LES-ROUEN	
LE TAROT COURONNAIS	Salle Miraux 36, avenue Georges Clémenceau 76530 GRAND-COURONNE	Jean-Paul BERTHOU 06 46 32 29 19 jean-paul.berthou@laposte.net
	Salle Festive du Grésil 135 avenue de Caen 76530 GRAND-COURONNE	
	Salle Annie Guilbert Place Césaire Levillain Les Essarts 76530 GRAND-COURONNE	
LA MARQUISE DOUDEVILLAISE	Salle RPA Rce « Le Clos des Mottes » Avenue Armand Etchegoyen 76560 DOUDEVILLE	Thérèse HANGARD 06 18 82 67 89 lathedu76@hotmail.fr

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES

1. Organisation :

Le présent règlement, issu de notre règlement intérieur (*article II – 03*), précise les modalités d'organisation pour les phases qualificatives aux Championnats de France des compétitions se disputant dans le Comité de Normandie.

2. Règlement :

Les présentes règles sont soumises aux statuts et au règlement des compétitions de la F.F.T., suivant les derniers fascicules N° 0 à 9 à jour. Elles ont pour but de préciser certains points de ces articles relatifs aux épreuves décrites ci-après.

3. Dates, lieux et horaires des championnats qualificatifs régionaux :

Les dates et lieux des compétitions sont fixés par le présent règlement. Tous les participants à une compétition doivent se présenter à la table d'accueil, sur le lieu de ladite compétition, auprès de l'arbitre ou du responsable d'épreuve.

Les tranches horaires ci-dessous sont fournies à titre d'exemple. Les horaires sont précisément mentionnés pour chaque épreuve dans la fiche descriptive de chaque compétition :

- Le matin : 8H15
- L'après-midi : 13H15
- Le soir : 20H15 ou selon horaire précisé par l'arbitre, en cas d'incident pouvant générer un retard.

4. Retards :

Les joueurs doivent être assis à la table qui leur est indiquée par la mise en place établie par l'arbitre et prêts à jouer, à l'heure précisément mentionnée dans la fiche descriptive de la compétition, pour la séance concernée. Cet horaire passé, les retardataires seront sanctionnés conformément au règlement de la F.F.T.

Lors des compétitions en « Donnes Libres », c'est l'article 26 du fascicule N° 2 qui s'applique. Lors des compétitions en « Duplicate Individuel », c'est l'article 18 du fascicule N° 3 qui s'applique. Lors des compétitions « Triplettes » et « Quadrettes », l'intégralité de l'équipe doit être présente aux horaires fixés. Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera les pénalités prévues à l'article 9 des fascicules N° 4 et 5. Les 15 minutes de grâce passées, l'équipe est scratchée si elle n'est pas présente dans son intégralité. Pour la Coupe de France, au moins 4 joueurs de l'équipe doivent être présents aux horaires fixés. En cas de retard, c'est l'article 14 du fascicule N° 6 qui est appliqué par l'arbitre.

Lorsque 2 séances sont prévues le même jour, l'heure à laquelle les joueurs doivent être assis pour la 2^{ème} séance est précisée par l'arbitre à la fin de la 1^{ère} séance. Les mêmes pénalités (0.5 % ou 1 PM ou 100 points) sont appliquées si l'horaire n'est pas respecté. En cas de retard collectif, dû principalement à l'organisation du repas prévu entre les 2 séances, seul l'arbitre peut modifier l'horaire de reprise, initialement précisé par lui.

5. Abandon et/ou défaillance :

Pour toute compétition qui se déroule en 2 séances ayant lieu le même jour, les joueurs ont l'obligation de participer à la 2^{ème} séance, en cas de qualification à la fin de la 1^{ère} séance. Si des joueurs ou une équipe viennent à quitter la compétition avant la fin de celle-ci (sauf en cas de force majeure et accord de l'arbitre), ils seront déclarés « défaillants » et classés derniers de l'épreuve. L'arbitre fera un rapport au Président de la CCR, qui sanctionnera les joueurs concernés conformément à l'article 31 du fascicule N° 1.

En ce qui concerne la Coupe de France, l'arbitre veillera à la parfaite application de l'article 16 du fascicule N° 6.

6. Qualifications :

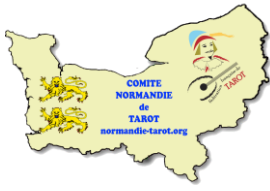
Le nombre de qualifiés pour chaque épreuve est calculé par la commission de compétition nationale sur la base du nombre de licenciés de la saison précédente et sur leurs participations aux épreuves qualificatives, dans notre Comité.

Les joueurs ou équipes qualifiés, ainsi que leurs remplaçants, sont connus le jour même de la compétition. **Les joueurs ou un représentant, en cas d'équipe, doivent obligatoirement être présents lors de la proclamation des résultats, afin de confirmer ou non leur participation aux championnats de France concernés.**

Le logiciel Extar délivre en même temps que le classement :

- 1) Une lettre type à chaque joueur ou équipe qualifié les informant du lieu, dates et horaires des championnats de France concernés.
- 2) Un bordereau des qualifiés à adresser au président de Zone, qui reprend :
 - a) Sur la partie haute : le nom et adresse des qualifiés
 - b) Sur la partie basse : les remplaçants

Dans le cas d'un regroupement de Comités en Zone, c'est le même système qui s'applique.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

7. Arbitrage

L'arbitre ne peut en aucun cas arbitrer et jouer lors d'une compétition en Duplicata. Toutefois, il peut jouer en Coupe de France (où l'arbitrage est tournant en fonction des joueurs sur la touche) ainsi qu'en Libre individuel, en Duo ou en Interclubs par équipe de 4, sous réserve d'avoir suffisamment d'arbitres assistants.

L'arbitrage est effectué par un arbitre régional désigné par le président de la commission des compétitions (CCR). L'arbitre désigné peut choisir, en accord avec le CCR, un adjoint pour l'arbitrage et/ou le traitement informatique. Cet arbitre peut ne pas avoir la qualification d'arbitre régional.

En cas de nécessité, le président de la CCR peut faire appel à un arbitre de club qu'il juge suffisamment compétent ou un arbitre régional d'un Comité voisin, avec l'aval écrit du président de la Zone 83.

8. PCN et PP :

Toutes les épreuves donnent droit à une attribution de PCN, pour la moitié des joueurs ou équipes présents. Certaines épreuves finales donnent droit à une attribution de Points Performance (PP).

9. Droits d'inscription :

Les droits d'inscriptions sont fixés chaque année en conseil d'administration du Comité Normandie de Tarot. Le montant est précisé sur la fiche descriptive de chaque compétition ci-après.

10. Inscription et paiement

Les inscriptions : Elles doivent être envoyées, par le Président (ou le responsable des compétitions déclaré) de chaque club, au plus tard 7 jours pleins, (sauf mention contraire) avant la date de l'épreuve. Cet envoi se fait de préférence par Internet ou par courrier, auprès du responsable de l'épreuve. Le recours au téléphone doit rester exceptionnel. Passé ce délai, les inscriptions ne sont possibles que si cela facilite l'organisation de l'épreuve. Dans les compétitions par équipes (triplettes, quadrettes, coupe de France, duo et équipe par quatre), l'inscription doit désigner les capitaines qui restent le lien entre leur équipe et le responsable de l'épreuve, l'arbitre et/ou le président de la CCR.

Le droit d'inscription : Il est perçu par le responsable d'épreuves ou le Président du Club receveur ou à défaut l'arbitre. Il peut être réglé dans un délai compris entre le moment de l'inscription et au plus tard sur place, avant le début de la compétition. Dans le cas contraire l'inscription est annulée.

- Pour les compétitions en duplicata il est recommandé de payer avec un chèque global du Club émis à l'ordre du Comité. Les chèques ne sont encaissés qu'après la compétition.
- Pour les compétitions en libre, avec redistribution partielle en fonction du classement, il est recommandé de payer en espèces.

Des fiches d'inscriptions sont fournies sur simple demande. Elles sont en outre disponibles sur le site Internet du Comité. Les inscriptions peuvent aussi être envoyées sur papier libre, à condition qu'elles soient correctement renseignées, entre autres avec les numéros des licences des joueurs inscrits et les réservations de repas.

11. Responsable d'épreuve :

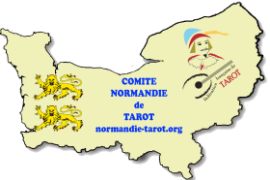
Un responsable d'épreuve par type de compétition est désigné par le président de la CCR. Le responsable d'épreuve est chargé de promouvoir la compétition (information dans les clubs, annonce lors des tournois, contact avec les joueurs, etc...), de collecter les inscriptions avant l'épreuve en ayant pris soin de vérifier leur validité. Il doit également relancer les clubs n'ayant pas de joueurs inscrits 24h00 avant la date de clôture des inscriptions. Il doit informer l'arbitre et le club receveur du nombre de participants (au minimum 72 heures avant la date de la compétition), collecter les frais d'inscriptions et les remettre au trésorier du Comité. En collaboration avec l'arbitre, il prévoit le matériel nécessaire à la compétition. Il remet à l'arbitre, le fichier correspondant à ladite compétition au format Excel, des joueurs inscrits.

Le responsable d'épreuve peut participer au qualificatif dont il a la charge. Il n'est pas chargé des tâches allouées à l'arbitre (mise en place des joueurs, préparation des jeux, direction du tournoi, établissement des résultats). Il ne peut pas prendre de décision, hors règlement, sans avis du président de la CCR ou du président du Comité Normandie de Tarot.

12. Dotation en prix :

Certaines épreuves, comme les donnes libres, peuvent être dotées en prix. Cette dotation est fixée au coup par coup en fonction de la popularité (donc de la recette) de l'épreuve. (Voir les tableaux de redistribution en annexes).

Cette dotation représente une avance sur le défraiement accordé par le Comité aux joueurs qualifiés.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

13. Réclamations :

Les réclamations concernant une épreuve (l'arbitrage ou son déroulement) peuvent être formulées par les participants, conformément aux articles 32, 33, 34 et 35 de la dernière version du fascicule N° 1 de la FFT « Règles communes ». L'arbitre peut également formuler par écrit un rapport d'arbitrage auprès du président de la CCR.

14. Cahier des charges du Club accueillant une compétition :

Le club recevant une compétition régionale se doit d'assurer un certain nombre de services au rang desquels on trouve (liste non exhaustive) :

- Installation matérielle de la salle : tables numérotées, chaises, tapis. Fourniture des jeux de cartes et feuilles de marque, en donnes libres et de paravents, uniquement en donnes dupliquées.
- Préparation d'un espace avec une table, deux chaises, une source électrique pour l'arbitre et l'installation du matériel informatique.
- L'accueil des joueurs doit comprendre :
 - ✓ Une table et une chaise, pour le responsable d'épreuve, qui accueillera les joueurs et pointera leur présence.
 - ✓ Une buvette (boissons, sandwiches, viennoiseries, ... **sans alcool de la catégorie IV**)
 - ✓ Dans le cas d'une compétition en deux séances, le repas doit être, soit organisé dans les locaux du club ou bien prévu à l'extérieur pour un tarif n'excédant pas 15 €, boissons comprises. Cette information doit figurer sur la fiche d'inscription des compétitions et/ou sur le site internet du Comité.
- L'arbitre et son adjoint s'il y a lieu, sont accueillis par le Club, qui leur fournira boissons et restauration, notamment en cas de prise de repas.
- Lors de certaines épreuves qualificatives jouées en 2 séances, des joueurs seront éliminés entre les 2 séances. Les clubs qui accueillent ce type de compétition se doivent d'avoir des locaux leur permettant d'organiser un « Libre parallèle open », sans que cela ne perturbe le bon déroulement de la compétition concernée.

Pour tous types de problèmes, qu'ils soient matériels, logistiques, informatiques ou autres, les responsables des Clubs accueillants doivent en informer le Président de la CCR et/ou le responsable d'épreuve dans les meilleurs délais.

15. Annulation et report d'une compétition

En cas de force majeure (intempéries, salle indisponible, etc...) la CCR se réserve le droit d'annuler et de reporter toute compétition à une date ultérieure. La décision d'annuler une compétition est prise le plus tôt possible. Elle est communiquée, en priorité, au responsable d'épreuve, à l'arbitre et aux Présidents de Clubs. A charge pour eux d'utiliser tous moyens appropriés afin d'informer les joueurs concernés.

L'information sera également précisée sur le site du Comité Normandie de Tarot.

Pour cette saison 2019-2020, si cela s'avérait nécessaire, les dates de report seraient fixées en fonction du besoin, de leurs disponibilités et des clubs pouvant accueillir la ou les compétitions reportées.

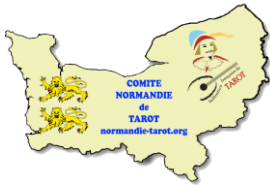
Si la nouvelle date rend impossible la participation de certains joueurs ou équipes, les frais d'inscription de la compétition reportée sont immédiatement remboursés. La CCR organise le remplacement des joueurs manquants.

Agissant sous la contrainte des événements, le Comité Normandie de Tarot ne peut être tenu pour responsable des engagements pris par le Club recevant la compétition pour accueillir les joueurs (tels que : approvisionnements périssables, réservations de places dans un restaurant, etc...) De même pour les frais engagés par les joueurs pour participer à la compétition.

16. Indemnités de déplacement aux championnats de Zone et/ou de France

En fonction du lieu et du type de Championnat, Libre ou Duplicate, une indemnité de déplacement est calculée selon le tableau de l'annexe 2. Ces indemnités sont recalculées au début de chaque saison.

**Afin de participer à une bonne organisation des compétitions,
les Présidents des clubs (ou responsables des compétitions désignés par eux)
doivent adresser les inscriptions dûment renseignées,
aux responsables d'épreuves désignés par le CCR, dans les délais prévus.**

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

QUADRETTES DIVISION 1

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 5 « Quadrettes » de la FFT, dernière version.
 Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit > 25.

Grille d'indice de valeur en date du 24/08/2016

1N	1 ^{ère} série nationale	100	2C	2 ^e série Cœur	11
1P	1 ^{ère} série Pique	98	2K	2 ^e série Carreau	8
1C	1 ^{ère} série Cœur	96	2T	2 ^e série Trèfle	7
1K	1 ^{ère} série Carreau	56	3P-3C-3K-3T	3 ^e série P-C-K-T	6
1T	1 ^{ère} série Trèfle	45	4P-4C-4K-4T	4 ^e série P-C-K-T	5
2P	2 ^e série Pique	14	0	Non classé	5

2. Organisation :

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances sans élimination de quadrettes entre ces deux séances, sauf s'il y a une table relais. Dans ce cas une et une seule équipe quadrette sera éliminée.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la quadrette tenante du titre Division 1 si elle se présente dans la même composition : elle sera affectée à la table n° 1).

La mise en place de la deuxième séance s'effectue selon la méthode dite du serpent, sur la base du classement de la première séance. Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

3. Mémo :

Code fichier pour les 2 séances :	5224101
Date :	Dimanche 20 octobre 2019
Lieu :	Maison des Loisirs (Bridge Club) 99 rue Gambetta 14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA
Horaire :	8H15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	22/18/14/11/9/7/6/5
Qualifiés nationaux :	2
Arbitre :	Alain Nourisson 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	60 € (chèque global du club)
Date limite d'inscription :	Le dimanche 13 octobre 2019

Equipe championne sortante

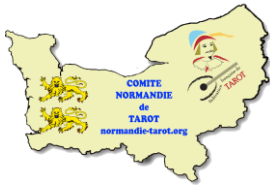
1001064 DIEUZY Denis
 1001374 DEBRIS Sébastien
 1001409 VINCENT Etienne
 1001936 MERCIER Sébastien

4. Dotation exceptionnelle :

En cas de table relais, l'équipe éliminée pour la 2^{ème} séance sera remboursée. S'il n'y a pas de table relais, le Comité, bien conscient des disparités pouvant exister entre certaines équipes, a décidé la mise en place d'une dotation exceptionnelle. Celle-ci est destinée à encourager les équipes les plus faibles à continuer à jouer à ce niveau.

Donc, en fonction du nombre d'équipes participantes, les frais d'inscription sont remboursés à une ou deux équipe(s). Le choix des équipes remboursées se fait par tirage au sort aux conditions suivantes :

- Figurer dans la seconde partie du classement, c'est-à-dire hors PCN
- Avoir un indice de valeur global inférieur à 50

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

QUADRETTES DIVISION 2

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 5 « Quadrettes » de la FFT, dernière version.

Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie (excepté les joueurs classés 1^{ère} série Nationale et Pique) à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que **l'indice de valeur global de la quadrette soit < 73**.

Afin de permettre aux jeunes de progresser en compétition, un joueur dont le classement est au mieux 1^{ère} série Cœur, peut jouer en QD2 avec 3 jeunes (benjamins ou cadets) à la condition expresse que ces 3 jeunes soient classés « Promotion » : 3^{ème}, 4^{ème} série ou non classé et ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

Le joueur qui jouera avec ces jeunes, devra UNIQUEMENT jouer en défense.

D'autre part, un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrette Division 1 doit renoncer à la qualification de sa quadrette (et doit le faire savoir au président de la CCR une semaine avant la date de la QD2) s'il désire participer au championnat quadrettes Division 2.

Grille d'indice de valeur en date du 24/08/2016

1N	1 ^{ère} série nationale	100	2C	2 ^e série Cœur	11
1P	1 ^{ère} série Pique	98	2K	2 ^e série Carreau	8
1C	1 ^{ère} série Cœur	96	2T	2 ^e série Trèfle	7
1K	1 ^{ère} série Carreau	56	3P-3C-3K-3T	3 ^e série P-C-K-T	6
1T	1 ^{ère} série Trèfle	45	4P-4C-4K-4T	4 ^e série P-C-K-T	5
2P	2 ^e série Pique	14	0	Non classé	5

2. Organisation :

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances sans élimination de quadrettes entre ces deux séances, sauf s'il y a une table relais. Dans ce cas une et une seule équipe quadrette sera éliminée.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la quadrette tenante du titre Division 2 si elle se présente dans la même composition : elle sera affectée à la table n° 1).

La mise en place de la deuxième séance s'effectue selon la méthode dite du serpent, sur la base du classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

3. Mémo :

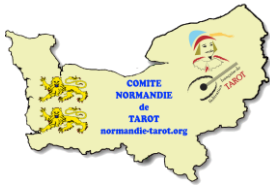
Code fichier pour les 2 séances :	5224201
Date :	Samedi 9 novembre 2019
Lieu :	Foyer des Anciens 29 rue Albert Fracasse 14800 DEAUVILLE
Horaire :	13H15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	11/9/7/6/5/4/3/2
Qualifiés nationaux :	2
Arbitre :	Sébastien MERCIER 06 60 38 72 85 smercier914@gmail.com
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	60 € (chèque global du club)
Date limite d'inscription :	Le samedi 2 novembre 2019

Equipe championne sortante

1007497 DUMEIGE Christophe
1001887 LEFRANC Antoine
1001888 LEFRANC Hervé
1001932.MOREAU Jean-François

4. Dotation exceptionnelle :

En cas de table relais, l'équipe éliminée pour la 2^{ème} séance sera remboursée.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

QUADRETTES DIVISION 3

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 5 « Quadrettes » de la FFT, dernière version.

Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie (exceptés les joueurs classés 1^{ère} série National et Pique) à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que **l'indice de valeur global de la quadrette soit < 26**.

Afin de permettre aux jeunes de progresser en compétition, un joueur dont le classement est au mieux 1^{ère} série Cœur, peut jouer en QD3 avec 3 jeunes (benjamins ou cadets) à la condition expresse que ces 3 jeunes soient classés « Promotion » : 3^{ème}, 4^{ème} série ou non classé et ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

Le joueur qui jouera avec ces jeunes, devra UNIQUEMENT jouer en défense.

D'autre part, un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrettes Division 1 ou Division 2 doit renoncer à la qualification de sa quadrette (et doit le faire savoir au président de la CCR une semaine avant la date de la QD3) s'il désire participer au championnat quadrettes Division 3.

Grille d'indice de valeur en date du 24/08/2016

1N	1 ^{ère} série nationale	100	2C	2 ^e série Cœur	11
1P	1 ^{ère} série Pique	98	2K	2 ^e série Carreau	8
1C	1 ^{ère} série Cœur	96	2T	2 ^e série Trèfle	7
1K	1 ^{ère} série Carreau	56	3P-3C-3K-3T	3 ^e série P-C-K-T	6
1T	1 ^{ère} série Trèfle	45	4P-4C-4K-4T	4 ^e série P-C-K-T	5
2P	2 ^e série Pique	14	0	Non classé	5

2. Organisation :

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances sans élimination de quadrettes entre ces deux séances, sauf s'il y a une table relais. Dans ce cas une et une seule équipe quadrette sera éliminée.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la quadrette tenante du titre Division 3 si elle se présente dans la même composition : elle sera affectée à la table n° 1).

La mise en place de la deuxième séance s'effectue selon la méthode dite du serpent, sur la base du classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

3. Mémo :

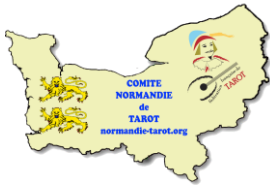
Code fichier pour les 2 séances :	5224301
Date :	Samedi 7 décembre 2019
Lieu :	Espace séniors Jules Vicquelin 94, avenue du Maréchal Foch 14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA
Horaire :	13H15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	6/5/4/3/2/2/2/1
Qualifiés nationaux :	2
Arbitre :	Pierre-Yves LACROIX 06 16 48 03 98 pierre-yves.lacroix@ac-caen.fr
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	60 € (chèque global du club)
Date limite d'inscription :	Le samedi 30 novembre 2019

Equipe championne sortante

2002348 THOLMER Annette
1012581 LETELLIER Christophe
1019452 MORIN Roger
1004264 HERICHON Daniel

4. Dotation exceptionnelle :

En cas de table relais, l'équipe éliminée pour la 2^{ème} séance sera remboursée.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

TRIPLETTES DIVISION 1

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 4 « Triplettes » de la FFT, dernière version.
 Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la triplette soit > 19.

Grille d'indice de valeur en date du 24/08/2016

1N	1 ^{ère} série nationale	100	2C	2 ^e série Cœur	11
1P	1 ^{ère} série Pique	98	2K	2 ^e série Carreau	8
1C	1 ^{ère} série Cœur	96	2T	2 ^e série Trèfle	7
1K	1 ^{ère} série Carreau	56	3P-3C-3K-3T	3 ^e série P-C-K-T	6
1T	1 ^{ère} série Trèfle	45	4P-4C-4K-4T	4 ^e série P-C-K-T	5
2P	2 ^e série Pique	14	0	Non classé	5

2. Organisation :

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances avec éliminations possibles de triplettes entre les 2 séances suivant le nombre de participants. En fonction du nombre d'équipes inscrites, les 2 séances pourront se jouer en Ligne, en Howell ou en Emmanuel 16. Dans la mesure du possible, l'arbitre fera jouer la 2^{ème} séance en Emmanuel 16.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la triplette tenante du titre Division 1 si elle se présente dans la même composition : elle est affectée à la position Nord/Sud 1 ou bien elle a le numéro le plus élevé en Howell ou en E16). Pour les séances suivantes, le placement des triplettes est effectué par serpentín de manière à brasser et à équilibrer au mieux les orientations en fonction de la ou des séances précédentes.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

3. Mémo :

Code fichier pour les 2 séances :	5223101
Date :	Dimanche 26 janvier 2020
Lieu :	Salle Polyvalente P et M Curie 15, rue Gaston Boulet 76380 BAPEAUME-LES-ROUEN
Horaire :	8H15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	22/18/14/11/9/7/6/5
Qualifiés nationaux :	2
Arbitre :	Alain Nourisson 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	45 € (chèque global du club)
Date limite d'inscription :	Le dimanche 19 janvier 2020

Equipe championne sortante

1004265 DELVART Bernard
 1009653 LACROIX Pierre-Yves
 1001667 GUEGAN Erwan

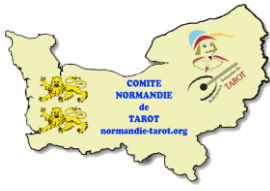
4. Dotation exceptionnelle :

En cas de table relais, l'équipe éliminée pour la 2^{ème} séance sera remboursée.

4. Dotation exceptionnelle (suite) :

S'il n'y a pas de table relais : Le Comité, bien conscient des disparités pouvant exister entre certaines équipes, a décidé la mise en place d'une dotation exceptionnelle. Celle-ci est destinée à encourager les équipes les plus faibles à continuer à jouer à ce niveau. Donc, en fonction du nombre d'équipes participantes, les frais d'inscription sont remboursés à une ou deux équipe(s). Le choix des équipes remboursées se fait par tirage au sort aux conditions suivantes :

- Figurer dans la seconde partie du classement, c'est-à-dire hors PCN
- Avoir un indice de valeur global inférieur à 38

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

TRIPLETTES DIVISION 2

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 4 « Triplettes » de la FFT, dernière version.

Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie (excepté les joueurs classés 1^{ère} série Nationale et Pique) à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que **l'indice de valeur global de la triplette soit < 67**.

Afin de permettre aux jeunes de progresser en compétition, un joueur dont le classement est au mieux 1^{ère} série Cœur, peut jouer en TD2 avec 2 jeunes (benjamins ou cadets) à la condition expresse que ces 2 jeunes soient classés « Promotion » : 3^{ème}, 4^{ème} série ou non classé et ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

D'autre part, un joueur qualifié pour la finale nationale en triplettes Division 1 doit renoncer à la qualification de sa triplette (et doit le faire savoir au président de la CCR une semaine avant la date de la TD2) s'il désire participer au championnat triplettes Division 2.

Grille d'indice de valeur en date du 24/08/2016

1N	1 ^{ère} série nationale	100	2C	2 ^e série Cœur	11
1P	1 ^{ère} série Pique	98	2K	2 ^e série Carreau	8
1C	1 ^{ère} série Cœur	96	2T	2 ^e série Trèfle	7
1K	1 ^{ère} série Carreau	56	3P-3C-3K-3T	3 ^e série P-C-K-T	6
1T	1 ^{ère} série Trèfle	45	4P-4C-4K-4T	4 ^e série P-C-K-T	5
2P	2 ^e série Pique	14	0	Non classé	5

2. Organisation :

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances avec éliminations possibles de triplettes entre les 2 séances suivant le nombre de participants. En fonction du nombre d'équipes inscrites, les 2 séances pourront se jouer en Ligne, en Howell ou en Emmanuel 16. Dans la mesure du possible, l'arbitre fera jouer la 2^{ème} séance en Emmanuel 16.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la triplette tenante du titre Division 1 si elle se présente dans la même composition : elle est affectée à la position Nord/Sud 1 ou bien elle a le numéro le plus élevé en Howell ou en E16). Pour les séances suivantes, le placement des triplettes est effectué par serpentín de manière à brasser et à équilibrer au mieux les orientations en fonction de la ou des séances précédentes.

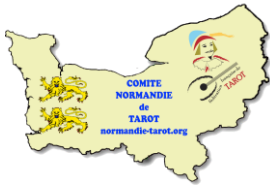
Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'éliminations de triplettes entre les deux séances.

3. Mémo :

Code fichier pour les 2 séances :	5223201
Date :	Dimanche 1 ^{er} mars 2020
Lieu :	Salles polyvalentes de l'ALM 16 rue de Coudres 27000 EVREUX
Horaire :	8H15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	11/9/7/6/5/4/3/2
Qualifiés nationaux :	2
Arbitre :	Sébastien MERCIER 06 60 38 72 85 smercier914@gmail.com
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	45 € (chèque global du club)
Date limite d'inscription :	Le dimanche 23 février 2020

Equipe championne sortante

1001754 HANGARD Alain
1008609 PRENTOUT Loïc
1001126 BANCE Roger

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

TRIPLETTES DIVISION 3

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 4 « Triplettes » de la FFT, dernière version.

Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie (exceptés les joueurs classés 1^{ère} série National et Pique) à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que **l'indice de valeur global de la triplette soit < 20**.

Afin de permettre aux jeunes de progresser en compétition, un joueur dont le classement est au mieux 1^{ère} série Cœur, peut jouer en TD3 avec 2 jeunes (benjamins ou cadets) à la condition expresse que ces 2 jeunes soient classés « Promotion » : 3^{ème}, 4^{ème} série ou non classé et ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

D'autre part, un joueur qualifié pour la finale nationale en triplettes Division 1 ou Division 2 doit renoncer à la qualification de sa triplette (et doit le faire savoir au président de la commission compétition une semaine avant la date de la TD3) s'il désire participer au championnat triplettes Division 3.

Grille d'indice de valeur en date du 24/08/2016

1N	1 ^{ère} série nationale	100	2C	2 ^e série Cœur	11
1P	1 ^{ère} série Pique	98	2K	2 ^e série Carreau	8
1C	1 ^{ère} série Cœur	96	2T	2 ^e série Trèfle	7
1K	1 ^{ère} série Carreau	56	3P-3C-3K-3T	3 ^e série P-C-K-T	6
1T	1 ^{ère} série Trèfle	45	4P-4C-4K-4T	4 ^e série P-C-K-T	5
2P	2 ^e série Pique	14	0	Non classé	5

2. Organisation :

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances avec éliminations possibles de triplettes entre les 2 séances suivant le nombre de participants. En fonction du nombre d'équipes inscrites, les 2 séances pourront se jouer en Ligne, en Howell ou en Emmanuel 16. Dans la mesure du possible, l'arbitre fera jouer la 2^{ème} séance en Emmanuel 16.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la triplette tenante du titre Division 1 si elle se présente dans la même composition : elle est affectée à la position Nord/Sud 1 ou bien elle a le numéro le plus élevé en Howell ou en E16). Pour les séances suivantes, le placement des triplettes est effectué par serpentín de manière à brasser et à équilibrer au mieux les orientations en fonction de la ou des séances précédentes.

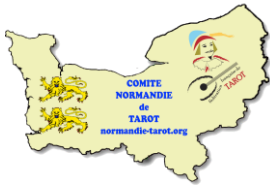
Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'éliminations de triplettes entre les deux séances.

3. Mémo :

Code fichier pour les 2 séances :	5223301
Date :	Samedi 14 mars 2020
Lieu :	Espace séniors Jules Vicquelin 94, avenue du Maréchal Foch 14150 OUISTREHAM RIVA-BELLA
Horaire :	13H15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	6/5/4/3/2/2/1
Qualifiés nationaux :	2
Arbitre :	Pierre-Yves LACROIX 06 16 48 03 98 pierre-yves.lacroix@ac-caen.fr
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	45 € (chèque global du club)
Date limite d'inscription :	Le samedi 7 mars 2020

Equipe championne sortante

2007433 AUBOIRON Marylène
1010279 BOUDIN Cyril
1019117 HERON Jean-François

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

INDIVIDUEL 1^{ère} SERIE

Qualificatif organisé par le regroupement des zones 83 (Nord Pas de Calais, Picardie et Normandie) et 82 (Champagne Ardennes et Seine et Marne).

1. Règlement :

Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.
 Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie, à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat s'ils sont classés 1^{ère} série ou ayant été classés en 1^{ère} série Nationale, (limités à 10 ans après le dernier classement en 1^{ère} série nationale) ou ayant obtenu un titre de champion de France Open Individuel ou 1^{ère} série Individuel ou Triplettes Open ou division 1 ou Quadrettes Open ou division 1 ou vainqueur de la Coupe de France par équipes, (limités à 10 ans après le premier titre obtenu) ou hors quota (1^{ère} série Nationale et 1^{ère} série).

2. Organisation :

Potentiel : 14 joueurs normands sur 47 joueurs des deux zones, pour 9 qualifiés.

Nota :

L'organisation de cette épreuve est définie par le Président des Zones 82 & 83.

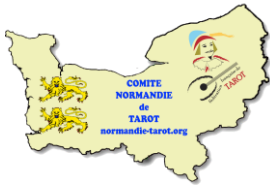
Le Championnat régional est joué en deux séances avec élimination possible de joueurs, uniquement en cas de table relais, pour obtenir un multiple de quatre joueurs en deuxième séance. La mise en place de la 2^{ème} séance se fera en serpent in afin que les 4 premiers de la première séance se rencontrent.

ATTENTION : Le règlement de ce qualificatif sera établi par le Président des Zones 82 & 83.

L'ordre du classement général final de la 2^{ème} séance définit les joueurs qualifiés pour le Championnat de France, ainsi que les remplacements.

3. Mémo :

Code fichier pour les 2 séances :	3831101
Date :	Samedi 30 novembre 2019
Lieu :	Foyer pour Tous Place du 8 mai 80260 VILLERS BOCAGE
Horaire :	1 ^{ère} séance : 13h30 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	Variable suivant inscriptions et tableau des PP2020
Qualifiés nationaux :	9
Arbitre :	Mathias BOUQUILLON 06 15 21 20 96 mathiasfft@yahoo.fr
Inscription auprès de :	Alain NOURISSON (CCR) 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
Responsable d'épreuve :	Mathias BOUQUILLON 06 15 21 20 96 mathiasfft@yahoo.fr
Frais d'inscription :	15 € par séance
Date limite d'inscription :	Le mercredi 20 novembre 2019

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

INDIVIDUEL 2^{ème} SERIE

Qualificatif regroupant les comités de Normandie et de Picardie, organisé par le Comité Normandie.

1. Règlement :

Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.

Tous les joueurs licenciés des Comités de Normandie et de Picardie, à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat s'ils sont classés 2^{ème} série ou ayant obtenu un titre de champion de France en Individuel 2^e série ou Promotion ou en Triplettes Promotion ou D2 ou D3 ou Quadrettes Promotion ou D2 ou D3 (limités à 5 ans après le dernier titre obtenu) ou les joueurs classés hors quota (2^{ème} série), à l'exclusion de tous les joueurs ayant accès au championnat de France Individuel 1^{ère} série.

2. Organisation :

A condition de réunir un minimum de 16 joueurs (potentiel de 41 joueurs en Normandie et 16 en Picardie) le Championnat qualificatif régional peut s'organiser au sein du Comité Normandie. Sinon, il se déroulera en Zone 83.

En fonction du nombre d'inscrits à la date butoir, qui doit dans la mesure du possible être un multiple de 4 joueurs, la CCR de Normandie se réserve le droit d'organiser au mieux cette compétition. Ce championnat qualificatif se déroule en 2 séances, en principe sans élimination de joueurs entre les 2 séances, sauf en cas de relais.

Dans le cas où le nombre de joueurs inscrits n'est pas un multiple de 4, l'arbitre se verra dans l'obligation d'utiliser une, deux ou trois tables relais. Dans ce type de situation l'arbitre veillera à éliminer un, deux ou trois joueurs entre les 2 séances, afin de faire la 2^{ème} séance avec un multiple de 4 joueurs. En cas d'éliminés entre les 2 séances, un coefficient de séance sera appliqué, en fonction du nombre de joueurs éliminés.

La première mise en place se fait par tirage au sort intégral entre tous les joueurs inscrits. La mise en place de la 2^{ème} séance se fait suivant le classement de la séance précédente, en utilisant l'option « serpent » d'Extar.

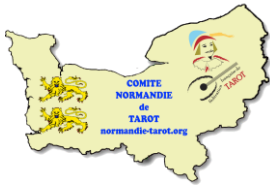
Le classement final se fait sur l'ensemble des deux séances et définit les joueurs qualifiés pour le Championnat de France et leurs remplaçants.

3. Mémo :

Code fichier pour les 2 séances :	3831201
Date :	Samedi 22 février 2020
Lieu :	Salles polyvalentes de l'ALM 16 rue de Coudres 27000 EVREUX
Horaire :	13H15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	Variable suivant inscriptions et tableau des PP2020 dernière version
Qualifiés nationaux :	5
Arbitre :	Sébastien MERCIER 06 60 38 72 85 smercier914@gmail.com
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	25 € les 2 séances (chèque global du club) Si éliminés entre les 2 séances : 10 € la séance 1 – 15 € la séance 2
Date limite d'inscription :	Le samedi 15 février 2020

Champion sortant

Aucun, du fait du regroupement des 2 comités.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

INDIVIDUEL PROMOTION

1. Règlement :

Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.
 Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie, classés 3^{ème} ou 4^{ème} série, à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat.

2. Organisation :

A condition de réunir un minimum de 16 joueurs (potentiel de 269 joueurs) le Championnat qualificatif régional peut s'organiser au sein de notre Comité. Sinon, il se déroulera en Zone 83.

En fonction du nombre d'inscrits à la date butoir, qui doit dans la mesure du possible être un multiple de 4 joueurs, la CCR se réserve le droit d'organiser au mieux cette compétition. Ce championnat qualificatif se déroule en 2 séances, avec éliminations de joueurs entre les 2 séances. En fonction des inscrits, le nombre de joueurs qualifiés pour la 2^{ème} séance ne peut pas être inférieur à 16 et doit être supérieur à 50% des inscrits de la 1^{ère} séance. Dans tous les cas ce nombre de joueurs qualifiés sera un multiple de 4. En cas d'éliminés entre les 2 séances, un coefficient de séance sera appliqué, en fonction du nombre de joueurs éliminés.

Dans le cas où le nombre de joueurs inscrits n'est pas un multiple de 4, l'arbitre se verra dans l'obligation d'utiliser une, deux ou trois tables relais uniquement lors de la 1^{ère} séance.

La première mise en place se fait par tirage au sort intégral (excepté le champion régional Promotion sortant s'il peut ou s'il souhaite jouer, il est affecté à la position Nord 1). La mise en place de la 2^{ème} séance se fait suivant le classement de la séance précédente, en utilisant l'option « serpent » d'Extar.

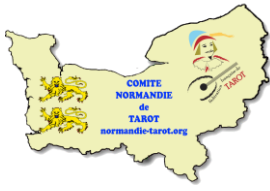
Le classement final se fait sur l'ensemble des deux séances et définit les joueurs qualifiés et leurs remplaçants.

3. Mémo :

Code fichier pour les 2 séances :	5221301
Date :	Samedi 22 février 2020
Lieu :	Salles polyvalentes de l'ALM 16 rue de Coudres 27000 EVREUX
Horaire :	13H15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	Variable suivant inscriptions et tableau des PP2020, dernière version
Qualifiés nationaux :	5
Arbitre :	Pierre-Yves LACROIX 06 16 48 03 98 pierre-yves.lacroix@ac-caen.fr
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	10 € la séance 1 (chèque global du club) 15 € la séance 2
Date limite d'inscription :	Le samedi 15 février 2020

Champion sortant

1006074 BIRTEGUE Thierry

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

INDIVIDUEL OPEN

1. Règlement :

Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version. Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat.

2. Organisation :

Suivant le nombre de participants, le qualificatif régional est prévu en trois phases comprenant un quart de finale en 1 séance, suivi d'une demi-finale également en 1 séance, ces 2 épreuves étant jouées le même jour. Puis, d'une finale en 2 séances.

2.1 - Un quart de finale en 1 séance si 60 joueurs ou plus inscrits :

Si le nombre de participants n'est pas un multiple de 4, le 1^{er} joueur, puis si besoin le 2^{ème} et le 3^{ème} joueur, les mieux classés au classement national, seront qualifiés directement pour la demi-finale. Le champion de la saison précédente est directement qualifié pour la finale. Ces joueurs doivent s'acquitter des frais d'inscription comme s'ils concouraient.

La mise en place sera effectuée par le logiciel Extar, selon le mode dit « équilibré », sans aménagement de l'arbitre, sauf en cas de participation de joueur handicapé nécessitant une orientation particulière (Nord, généralement).

2.2 - Une demi-finale en 1 séance :

La liste des participants découle directement du classement alterné du ¼ de finale. La mise en place sera effectuée par le logiciel Extar, selon le mode dit « équilibré », sans aménagement de l'arbitre, sauf en cas de participation de joueur handicapé nécessitant une orientation particulière (Nord, généralement).

L'arbitre veillera à placer en orientation « Nord 1 » : soit le joueur le mieux classé à la fin du ¼ de finale, dans le cas où le nombre de participants était un multiple de 4 lors du ¼ de finale, soit le joueur le mieux classé au classement national, dans le cas où le nombre de participants n'était pas un multiple de 4 lors du ¼ de finale.

2.3. - Une finale en deux séances : sans élimination de joueurs entre les deux séances.

La mise en place de la 1^{ère} séance est préparée par le logiciel Extar en mode dit « équilibré », sans aménagement de l'arbitre, sauf en cas de participation de joueur handicapé nécessitant une orientation particulière (Nord, généralement). Cette mise en place tiendra compte de l'entrée en compétition du champion de Normandie sortant et l'arbitre veillera à le placer en orientation « Nord 1 ».

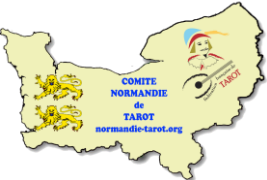
La mise en place de la 2^{ème} séance se fera en mode serpent en fonction du classement alterné de la 1^{ère} séance.

Dans le cas où des joueurs qualifiés en ½ finale ne pourraient pas participer à la finale, pour cas de force majeure de dernière minute (maladie, hospitalisation, incident familial, ...), il sera fait appel à des remplaçants. Ceux-ci seront sollicités en fonction de leur classement et par ligne de remplacement.

Le classement général s'établit sur le cumul des pourcentages acquis lors des deux séances de la finale et définit les joueurs qualifiés et leurs remplaçants, pour le championnat de France.

Tableau des qualifiés en fonction du nombre d'inscrits :

1/4 de finale Nombre d'inscrits	1/2 finale Nombre de qualifiés	Finale Nombre de qualifiés
60	44	27 + champion sortant
61	43 + meilleur classement national	27 + champion sortant
62	42 + 2 meilleurs classement national	27 + champion sortant
63	41 + 3 meilleurs classement national	27 + champion sortant
64	44	27 + champion sortant
68	44	27 + champion sortant
72	44	27 + champion sortant
76	44	27 + champion sortant
80	52	35 + champion sortant
84	52	35 + champion sortant
88	52	35 + champion sortant
92	52	35 + champion sortant

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

INDIVIDUEL OPEN (Suite)

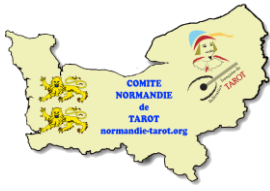
1/4 de finale Nombre d'inscrits	1/2 finale Nombre de qualifiés	Finale Nombre de qualifiés
96	52	35 + champion sortant
100	60	43 + champion sortant
104	60	43 + champion sortant
108	60	43 + champion sortant
112	60	43 + champion sortant
116	68	51 + champion sortant
120	68	51 + champion sortant
124	68	51 + champion sortant
128	68	51 + champion sortant
132	76	59 + champion sortant
136	76	59 + champion sortant
140	76	59 + champion sortant

3. Mémo :

	Quart de finale 1 séance	Demi-finale 1 séance	Finale 2 séances
Code fichier pour les séances :	5221901	5221902	5221903
Dates :	Samedi 11 janvier 2020		Dimanche 9 février 2020
Lieux :	Foyer des Anciens 29 rue Albert Fracasse 14800 DEAUVILLE		Salle Polyvalente Rue du 11 novembre 61500 SEES
Horaires :	13H15 assis	20H15 assis	8H15 assis 1 ^{ère} séance
Indices PCN :	1	1,5	1,8
Points de performance (PP) :			22, 18, 14, 11, 9, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 2,
Qualifiés nationaux :			7
Arbitres :	Mathias BOUQUILLON 06 15 21 20 96 mathiasfft@yahoo.fr		Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr		
Frais d'inscription :	10 € (chèque club)	10 € (chèque club)	20 € les 2 séances (chèque club)
Date limite d'inscription :	Le samedi 4 janvier 2020		Les qualifiés sont définis par le classement final de la demi-finale du samedi 11 janvier 2020.

Champion sortant

1001045 DUTHEIL Jean-Yves

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

DUPLICATE INDIVIDUEL SENIOR

1. Règlement :

Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.
Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie à jour de leur cotisation, ayant au moins soixante ans au 31 décembre de la saison en cours, peuvent participer à ce championnat, sans restriction de classement.

2. Organisation :

Ce championnat qualificatif se déroule en 2 séances, avec élimination de joueurs entre les 2 séances.
Bien que ces 2 séances soient séparées d'une semaine et sauf cas de force majeure (maladie, hospitalisation, incident familial, ...), tout joueur qui participe à la première séance, s'engage à participer également à la 2^{ème} séance, s'il se qualifie.

2.1. - Première séance :

La mise en place est définie par l'application "Inscription" d'Extar en mode équilibré.
Le nombre des participants doit être, dans la mesure du possible, un multiple de 4. Dans le cas contraire l'arbitre organisera la séance avec 1, 2 ou 3 tables relais.
La moitié des participants les mieux classés au classement alterné de la 1^{ère} séance et arrondie à la table supérieure entière est retenue pour la seconde séance, avec un minimum de 24 joueurs (6 tables).
Tous les joueurs espérant pouvoir être qualifiés pour la seconde séance ont l'obligation d'avoir joué la première séance.

2.2. - Seconde séance :

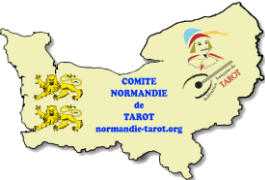
La mise en place de cette séance se fait suivant la méthode du « serpent » en fonction de la première séance.
Le cas échéant, un coefficient est appliqué à cette séance en fonction du pourcentage de joueurs éliminés.
Si des joueurs qualifiés ne peuvent pas participer à cette seconde séance, pour cas de force majeure (voir ci-dessus), ils doivent prévenir ou faire prévenir le Président de la CCR dans les plus brefs délais. Dans cette situation il est fait appel à des remplaçants, qui sont sollicités en fonction de leur classement à la fin de la première séance (article 32 du RC FFT).

Le classement général s'établit sur le cumul des pourcentages acquis lors des deux séances et définit les joueurs qualifiés et leurs remplaçants.

3. Mémo :

	1 ^{ère} séance	2 ^{ème} séance
Code fichier pour les 2 séances :	5221501	
Dates :	ANNULE	
Lieux :	Salle Miraux 36, avenue Georges Clémenceau 76530 GRAND-COURONNE	Salle des Fêtes (Face à l'église) 4, rue Sainte Foy 27190 CONCHES-EN-OUICHE
Horaires :	13H15 assis	13H15 assis
Indices PCN :		1,8
Points de performance (PP) :		Variable suivant inscriptions et tableau des PP2020, dernière version
Qualifiés nationaux :		8
Arbitre :	Pierre-Yves LACROIX 06 16 48 03 98 pierre-yves.lacroix@ac-caen.fr	Sébastien MERCIER 06 60 38 72 85 smercier914@gmail.com
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr	
Frais d'inscription :	10 € (chèque global du club)	15 € (chèque global du club)
Date limite d'inscription :	Le mercredi 15 avril 2020	Les qualifiés sont définis par le classement alterné de la séance 1 Du mercredi 22 avril 2020

Champion sortant : 1006528 LETELLIER Philippe

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

DONNE LIBRE INDIVIDUEL

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 2 « Donnes Libres » de la FFT, dernière version.
Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, sans aucune exception.

2. Organisation :

Le Championnat qualificatif régional est prévu en une finale jouée en deux séances sans élimination de joueurs entre les deux séances, à la condition expresse que le nombre des participants soit un multiple de 4. Dans le cas contraire l'arbitre organisera la 1^{ère} séance avec 1, 2 ou 3 tables de 3 et les 1, 2 ou 3 joueurs les moins bien classés, au classement général de la 1^{ère} séance, seront éliminés et ne pourront pas participer à la 2^{ème} séance.

La mise en place de la première séance est préparée par tirage au sort intégral (excepté le champion sortant qui sera affecté à la position Nord 1). Toutefois, l'arbitre veillera, dans la mesure du possible, à mettre les joueurs d'un même club sur une même ligne d'orientation. Cette 1^{ère} séance se joue en 5 positions de 5 donnes suivant les mouvements FFT.

Chaque joueur qualifié conserve la totalité de ses points acquis lors de la 1^{ère} séance, que ses points soient positifs ou négatifs.

La liste des qualifiés de la 2^{ème} séance est extraite du classement de la 1^{ère} séance, leur mise en place se fait de façon aléatoire, avec Extar. Cette 2^{ème} séance se déroule en 5 positions de 5 donnes suivant les mouvements FFT.

Le classement final est établi sur l'ensemble des 2 séances et définit les joueurs qualifiés nationaux et leurs remplaçants.

3. Mémo :

	1 ^{ère} séance	2 ^{ème} séance
Code fichier :	5222101 pour les 2 séances	
Date :	Samedi 14 décembre 2019	
Lieux :	Salle d'Armes 2, place du Général de Gaulle 27500 PONT-AUDEMER	
Horaires :	13H15 assis	20H30
Indices PCN :		1,8
Points de performance (PP) :		3, 2, 1
Qualifiés nationaux :		13
Arbitre :	Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr	Selon les non qualifiés
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr	
Frais d'inscription :	15 € (espèces souhaitées)	15 € (espèces souhaitées)
Date limite d'inscription :	Le samedi 7 décembre 2019	

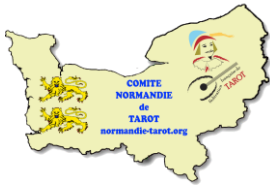
Champion sortant

101754 HANGARD Alain

4. Dotation en prix :

50% des frais d'inscription sont redistribués sous forme de prix aux joueurs les mieux classés de chaque séance, à raison d'un prix par table de chaque séance. Voir barème en annexe 3.

Pour les joueurs qualifiés en championnat national, cela représente une partie du défraiement de leur déplacement.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

DONNE LIBRE PAR EQUIPES DE DEUX “ DUO ”

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 2 « Donnes Libres » de la FFT, dernière version.

Les « duos » sont constitués de deux joueurs licenciés obligatoirement dans le même Comité.

De ce fait, tous les joueurs licenciés du Comité Normandie à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, sans aucune exception de classement.

2. Organisation :

Le Championnat qualificatif régional est prévu en une finale jouée en deux séances, sans élimination de joueurs entre les 2 séances, sauf si un nombre impair d'équipes s'inscrit pour la 1^{ère} séance. Dans ce cas, une équipe sera éliminée entre les 2 séances, afin d'éviter des tables de 3 lors de cette 2^{ème} séance.

Lors de la première séance, l'équipe championne sortante se voit attribuer la table N° 1 (du tournoi A s'il y a plusieurs tournois). Les autres équipes sont placées par l'arbitre. L'arbitre peut établir plusieurs tournois parallèles pour éviter que des équipes du même club ne se rencontrent. Dans le cas où le nombre d'équipes est supérieur à 15 et multiple de 4, l'arbitre peut lancer 4 tournois parallèles et placer un joueur de l'équipe dans chaque tournoi.

Cette 1^{ère} séance se déroule en 5 positions de 5 donnes suivant les mouvements FFT.

La mise en place de la deuxième séance se fait suivant le classement de la première séance.

La deuxième séance se déroule en 5 positions de 5 donnes si le nombre d'équipes le permet, 4 positions de 6 donnes sinon.

Le classement final est établi sur l'ensemble des 2 séances et définit les équipes qualifiées nationales et leurs remplaçantes.

3. Mémo :

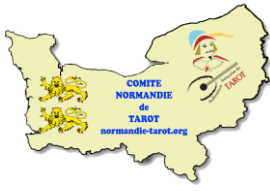
Code fichier :	5222201 pour les 2 séances
Date :	Samedi 12 octobre 2019
Lieu :	Salle RPA Rce « Le Clos des Mottes » Avenue Armand Etchegoyen 76560 DOUDEVILLE
Horaire :	13H15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	3, 2, 1,
Qualifiés nationaux :	6
Arbitre :	Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	40 € par équipe (espèces souhaitées)
Date limite d'inscription :	Le samedi 5 octobre 2019

Equipe championne sortante

2007431 TRONEL Catherine
1006192 NIQUET Vincent

4. Dotation en prix :

50 % des frais d'inscription sont redistribués sous forme de prix aux équipes les mieux classées, à raison de 50 % des tables engagées. Voir barème en annexe 4. Pour les équipes « Duo » qualifiées en championnat national, cela représente une partie du défraiement de leur déplacement.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

DONNE LIBRE INTERCLUBS PAR EQUIPES DE QUATRE

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 2 « Donnes Libres » de la FFT, dernière version. Tous les joueurs licenciés du Comité Normandie à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat.

- Les équipes sont constituées de 4 joueurs licenciés dans le même club,
- Le produit des séries, du classement national des joueurs de l'équipe, doit être supérieur à 16.

Exemples : $1 \times 2 \times 3 \times 3 = 18$ -> formation conforme - & : $2 \times 2 \times 2 \times 2 = 16$ -> formation non conforme

Les joueurs non classés sont assimilés aux joueurs 4^e série, 21 compositions d'équipes sont ainsi possibles :

Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4
Joueur 3	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4
Joueur 4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4

(*) Pour permettre aux joueurs classés 1^{ère} série de participer plus facilement, les formations 1-1-3-4 et 1-1-4-4 sont admises.

1. Organisation

Le qualificatif régional est prévu en une finale en deux séances, sans élimination de joueurs entre les 2 séances.

Lors de la première séance, l'équipe championne sortante se voit attribuer la table N° 1 (du tournoi A s'il y a plusieurs tournois). Les autres équipes sont placées par l'arbitre. L'arbitre peut établir plusieurs tournois parallèles pour éviter que des équipes du même club ne se rencontrent. Dans le cas où le nombre d'équipes est supérieur à 15 et multiple de 4, l'arbitre peut lancer 4 tournois parallèles et placer un joueur de l'équipe dans chaque tournoi. La première séance se déroule en 5 positions de 5 donnes si le nombre d'équipes le permet, 4 positions de 6 donnes sinon.

La mise en place de la deuxième séance se fait suivant le classement de la première séance.

La deuxième séance se déroule en 5 positions de 5 donnes si le nombre d'équipes le permet, 4 positions de 6 donnes sinon.

Le classement final est établi sur l'ensemble des 2 séances et définit les équipes qualifiées et leurs remplaçantes

2. Mémo :

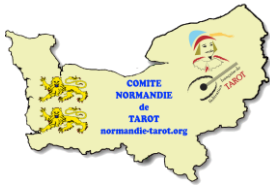
Code fichier :	5222401 pour les 2 séances
Date :	Samedi 19 septembre 2020
Lieu :	Salle des Fêtes 120, avenue de la République 14800 DEAUVILLE
Horaire :	13h15 assis
Indice PCN :	1,8
Point de performance (PP) :	3, 2, 1,
Qualifiés nationaux :	3
Arbitre :	Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Patricia BARBARA DA CUNA 06 08 03 53 16 patricia.barbara@free.fr
Frais d'inscription :	80 € par équipe (espèces souhaitées)
Date limite d'inscription :	Le samedi 12 septembre 2020

Equipe championne sortante

1009660 MARCHAL Pierre
1019117 HERON Jean-François
2007433 AUBOIRON Marylène
1008149 BANSARD Roger

4. Dotation en prix

Une partie des frais d'inscription est redistribuée sous forme de prix aux équipes les mieux classées, à raison de 25 % des tables engagées. Voir barème en annexe 5. Pour les équipes qualifiées en championnat national, cela représente une partie du défraiement de leur déplacement.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

DONNE LIBRE SENIOR

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » et articles 18 à 23 du fascicule N° 2 « Donnes Libres » de la FFT, dernière version. Tous les joueurs licenciés du Comité Normandie, à jour de leur cotisation, ayant au moins soixante ans au 31 décembre de la saison en cours, peuvent participer à ce championnat, sans restriction de classement.

2. Organisation :

Le Championnat qualificatif régional est prévu sous la forme d'un challenge en cinq tournois de 5 positions de 5 donnes. Ces tournois se jouent soit le mardi, soit le mercredi soit le jeudi, l'après-midi, dans la période du 15 septembre au 28 février. Il faut avoir participé à trois tournois au minimum pour prétendre être classé au challenge.

A la fin de chacun des 5 tournois, tous les joueurs participants se voient attribuer des points en fonction de leur place au classement général et du nombre de participants, selon les exemples ci-dessous :

- 60 joueurs : Le 1^{er} a 60 pts, le 2^{ème} a 59 pts, le 3^{ème} a 58 pts, etc..., l'avant-dernier à 2 pts et le dernier 1 pt.
- 80 joueurs : Le 1^{er} a 80 pts, le 2^{ème} a 79 pts, le 3^{ème} a 78 pts, etc..., l'avant-dernier à 2 pts et le dernier 1 pt.
- 100 joueurs : Le 1^{er} a 100 pts, le 2^{ème} a 99 pts, le 3^{ème} a 98 pts, etc..., l'avant-dernier à 2 pts et le dernier 1 pt.

Le classement final du challenge, qui définit les joueurs qualifiés et remplaçants pour le championnat de France, est établi à l'aide du logiciel « Extar – Challenge », sur le cumul des points acquis par les joueurs lors de chaque tournoi auquel ils ont participé. En cas d'égalité, l'avantage est donné au joueur qui aura participé à plus de tournois. Si l'égalité persiste, l'avantage sera donné au joueur ayant réalisé le meilleur résultat, au cumul des scores, sur l'ensemble des tournois. Si l'égalité doit persister, l'avantage sera donné au joueur ayant réalisé le meilleur score sur l'ensemble des tournois.

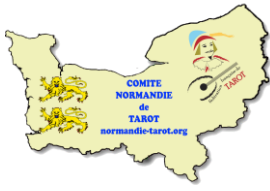
La mise en place de la première séance se fait par ligne selon le club d'appartenance, puis par tirage au sort intégral à l'intérieur de chaque ligne (excepté le joueur tenant du titre : il est affecté à la position Nord 1, et les joueurs de son club sont affectés en Nord). Toutes les positions s'effectuent avec la rotation standard FFT.

La mise en place et la rotation sont reconduites à chaque tournoi en tenant compte du classement provisoire du challenge. Tous les joueurs qui s'inscrivent peuvent participer aux tournois, avec si nécessaire des tables à 3 joueurs (dans ce cas, les joueurs fictifs sont placés en Nord 6, 11 et 16).

3. Mémo :

	1 ^{er} Tournoi	2 ^{ème} Tournoi	3 ^{ème} Tournoi	4 ^{ème} Tournoi	5 ^{ème} Tournoi
Codes fichiers :	5222501	5222502	5222503	5222504	5222505
Dates :	Me 25/09/2019	Je 17/10/2019	Je 14/11/2019	Ma 14/01/2020	Je 6/02/2020
Lieux :	Salle d'armes 2, place du Général de Gaulle 27500 PONT- AUDEMER	Salle du Grésil 135 ave de Caen 76530 GRAND- COURONNE	Salles de l'ALM 16 rue de Coudres 27000 EVREUX	Salle des Fêtes 120, avenue de la République 14800 DEAUVILLE	Centre Culturel des Grands Bureaux Rue des Grands Bureaux 14420 SOUMONT St- QUENTIN
Horaires :	13H15 assis	13H15 assis	13H15 assis	13H15 assis	13H15 assis
Indice PCN :	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Point de perf. (PP) :	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Qualifiés nationaux :					15
Arbitre :	Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr				
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr				
Frais d'inscription :	10 € par tournoi (espèces souhaitées)				
Date limite d'inscription :	Je 18/09/2019	Je 10/10/2019	Je 7/11/2019	Ma 07/01/2020	Je 30/01/2020

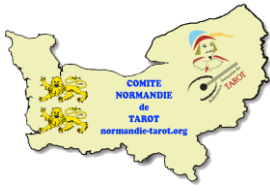
Champion sortant : 1020814 COURDAVAULT Jean-Pierre

	<p align="center">COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481</p>	<p align="right">Edition du : 22/01/2020</p>
	<p align="center">Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03</p>	<p align="right">Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18</p>

DONNE LIBRE SENIOR (Suite)

4. Dotation en prix :

A la fin de chaque tournoi, 50% des frais d'inscription sont redistribués sous forme de prix aux joueurs les mieux classés à raison d'un prix par table. Voir barème en annexe 6. Pour les joueurs qualifiés en championnat national, cela représente une partie du défraiement de leur déplacement.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

COUPE DE FRANCE

1. Règlement :

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 6 « Coupe de France » de la FFT, dernière version. Tous les joueurs licenciés du Comité de Normandie à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat. Les équipes sont constituées de quatre à six joueurs. Un bonus (en points match) est attribué à chaque équipe lors de son inscription, en tenant compte du dernier Classement National en vigueur.

Bonus en Points match

1 ^{ère} série nationale	0	2 ^e série Cœur	4	3 ^e série Trèfle	7
1 ^{ère} série Pique	0,5	2 ^e série Carreau	4,5	4 ^e série Pique	7,5
1 ^{ère} série Cœur	1	2 ^e série Trèfle	5	4 ^e série Cœur	8
1 ^{ère} série Carreau	2	3 ^e série Pique	5,5	4 ^e série Carreau	8,5
1 ^{ère} série Trèfle	3	3 ^e série Cœur	6	4 ^e série Trèfle	9
2 ^e série Pique	3,5	3 ^e série Carreau	6,5	Non classé	9

2. Organisation :

Le qualificatif régional est prévu en plusieurs matchs joués sur un tournoi principal « A » et un tournoi secondaire « B ». Sous certaines conditions définies ci-après, les équipes perdantes du tournoi A peuvent être qualifiées pour le tournoi B. Un match est composé de 4 quart-temps de 6 donnes.

1. En fonction du nombre d'équipes engagées, il est prévu :

– S'il y a plus de 16 équipes inscrites :

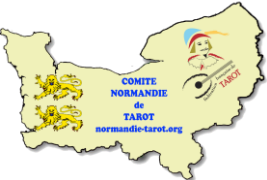
- Un pré-qualificatif pour les équipes tirées au sort, permettant d'organiser un 8^{ème} de finale à 16 équipes
 - Selon le nombre d'équipes inscrites, au-delà de 16, ce pré-qualificatif pourra se dérouler soit en triangulaires (3 équipes), soit en poule de 4 équipes.
 - La ou les « Triangulaires » se joueront selon le descriptif des pages 6, 7 et 8 du fascicule 6. Sera privilégié la méthode des 3 séries d'étuis de couleurs différentes et de 24 donnes chacune.
 - La ou les « Poule de 4 » se joueront selon le tableau ci-dessous, avec 6 séries d'étuis de couleurs différentes et de 24 donnes chacune.

Tableau de contrôle des mouvements en poule de 4

1/4 Temps	Manches	Table 1			Table 2			Table 3			Table 4		
		Def.	Att.	Etuis	Def.	Att.	Etuis	Def.	Att.	Etuis	Def.	Att.	Etuis
1 ^{er} 1/4 temps	1	A	D	1 à 6 Bleu	B	A	1 à 6 Blanc	C	B	1 à 6 Rouge	D	C	1 à 6 Noir
	2	A	B	1 à 6 Blanc	B	C	1 à 6 Rouge	C	D	1 à 6 Noir	D	A	1 à 6 Bleu
	3	A	C	1 à 3 Jaune	B	D	1 à 3 Vert	C	A	4 à 6 Jaune	D	B	4 à 6 Vert
	4	A	C	4 à 6 Jaune	B	D	4 à 6 Vert	C	A	1 à 3 Jaune	D	B	1 à 3 Vert
2 ^{ème} 1/4 temps	1	A	D	7 à 12 Bleu	B	A	7 à 12 Blanc	C	B	7 à 12 Rouge	D	C	7 à 12 Noir
	2	A	B	7 à 12 Blanc	B	C	7 à 12 Rouge	C	D	7 à 12 Noir	D	A	7 à 12 Bleu
	3	A	C	7 à 9 Jaune	B	D	7 à 9 Vert	C	A	10 à 12 Jaune	D	B	10 à 12 Vert
	4	A	C	10 à 12 Jaune	B	D	10 à 12 Vert	C	A	7 à 9 Jaune	D	B	7 à 9 Vert
3 ^{ème} 1/4 temps	1	A	D	13 à 18 Bleu	B	A	13 à 18 Blanc	C	B	13 à 18 Rouge	D	C	13 à 18 Noir
	2	A	B	13 à 18 Blanc	B	C	13 à 18 Rouge	C	D	13 à 18 Noir	D	A	13 à 18 Bleu
	3	A	C	13 à 15 Jaune	B	D	13 à 15 Vert	C	A	16 à 18 Jaune	D	B	16 à 18 Vert
	4	A	C	16 à 18 Jaune	B	D	16 à 18 Vert	C	A	13 à 15 Jaune	D	B	13 à 15 Vert
4 ^{ème} 1/4 temps	1	A	D	19 à 24 Bleu	B	A	19 à 24 Blanc	C	B	19 à 24 Rouge	D	C	19 à 24 Noir
	2	A	B	19 à 24 Blanc	B	C	19 à 24 Rouge	C	D	19 à 24 Noir	D	A	19 à 24 Bleu
	3	A	C	19 à 21 Jaune	B	D	19 à 21 Vert	C	A	22 à 24 Jaune	D	B	22 à 24 Vert
	4	A	C	22 à 24 Jaune	B	D	22 à 24 Vert	C	A	19 à 21 Jaune	D	B	19 à 21 Vert

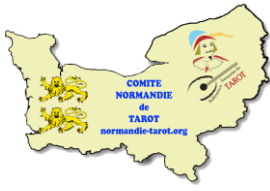
– S'il y a 16 équipes inscrites :

- 1A/ Un 8^{ème} de finale à 16 équipes « Tournoi A » (8 matchs)
 - 8 équipes gagnantes continuent en ¼ de finale du « A »
 - 8 équipes perdantes rentrent dans les barrages du « B »

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

COUPE DE FRANCE (Suite)

- **2A/ Un quart de finale à 8 équipes « Tournoi A » (4 matchs)**
 - 4 équipes gagnantes continuent en ½ finale du « A »
 - 4 équipes perdantes rentrent en ¼ de finale du « B »
 - **2B/ Un tour de barrage à 8 équipes « Tournoi B » (4 matchs)**
 - 4 équipes gagnantes continuent en ¼ de finale du « B »
 - **3A/ Une demi-finale à 4 équipes « Tournoi A » (2 matchs)**
 - 2 équipes gagnantes continuent en finale du « A »
 - 2 équipes perdantes rentrent en ½ finale du « B »
 - **3B/ Un quart de finale à 8 équipes « Tournoi B » (4 matchs)**
 - 4 équipes gagnantes continuent en ½ finale du « B »
 - **4A/ Une finale à 2 équipes « Tournoi A » (1 match)**
 - L'équipe gagnante est déclarée « Championne de Normandie » et elle est qualifiée pour la phase finale nationale
 - L'équipe perdante « finaliste » est qualifiée pour la finale de Zone
 - **4B/ Une demi-finale à 6 équipes « Tournoi B » (3 matchs)**
 - 3 équipes gagnantes qualifiées pour la finale de Zone
- **S'il y a moins de 16 équipes inscrites :**
- **1A/ Un 8^{ème} de finale à moins de 16 équipes « Tournoi A »**
 - ✓ Si 15 équipes inscrites : 7 matchs
 - 7 équipes gagnantes continuent en ¼ de finale du « A »
 - 1 équipe exempte pour le ¼ de finale du « A », selon tirage au sort
 - 7 équipes perdantes rentrent dans les barrages du « B »
 - ✓ Si 14 équipes inscrites : 7 matchs
 - 7 équipes gagnantes continuent en ¼ de finale du « A »
 - 1 équipe repêchée pour le ¼ de finale du « A »
 - 6 équipes perdantes rentrent dans les barrages du « B »
 - ✓ Si 13 équipes inscrites : 6 matchs
 - 6 équipes gagnantes continuent en ¼ de finale du « A »
 - 1 équipe exempte pour le ¼ de finale du « A », selon tirage au sort.
 - 1 équipe repêchée pour le ¼ de finale du « A »
 - 5 équipes perdantes rentrent dans les barrages du « B »
 - ✓ Si 12 équipes inscrites : 6 matchs
 - 6 équipes gagnantes continuent en ¼ de finale du « A »
 - 2 équipes repêchées pour le ¼ de finale du « A »
 - 4 équipes perdantes rentrent en ¼ de finale du « B »
 - **2A/ Un quart de finale à 8 équipes « Tournoi A »**
 - 4 équipes gagnantes continuent en ½ finale du « A »
 - 4 équipes perdantes rentrent en ¼ de finale du « B »
 - **2B/ Un tour de barrage à 7, 6, 5 ou 4 équipes « Tournoi B »**
 - ✓ Si 7 équipes qualifiées : 3 matchs
 - 3 équipes gagnantes continuent en ¼ de finale du « B »
 - 1 équipe exempte pour le ¼ de finale du « B », selon tirage au sort.
 - ✓ Si 6 équipes qualifiées : 3 matchs
 - 3 équipes gagnantes continuent en ¼ de finale du « B »
 - 1 équipe repêchée pour le ¼ de finale du « B »
 - ✓ Si 5 équipes qualifiées : 2 matchs

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

COUPE DE FRANCE (Suite)

- 2 équipes gagnantes continuent en $\frac{1}{4}$ de finale du « B »
- 1 équipe exempte pour le $\frac{1}{4}$ de finale du « B », selon tirage au sort.
- 1 équipe repêchée pour le $\frac{1}{4}$ de finale du « B »
- ✓ Si 4 équipes qualifiées : 0 match
 - 4 équipes qui entrent directement en $\frac{1}{4}$ de finale du « B »
- **3A/ Une demi-finale à 4 équipes « Tournoi A » (2 matchs)**
 - 2 équipes gagnantes continuent en finale du « A »
 - 2 équipes perdantes rentrent en $\frac{1}{2}$ finale du « B »
- **3B/ Un quart de finale à 8 équipes « Tournoi B » (4 matchs)**
 - 4 équipes gagnantes continuent en $\frac{1}{2}$ finale du « B »
- **4A/ Une finale à 2 équipes « Tournoi A » (1 match)**
 - L'équipe gagnante est déclarée « Championne de Normandie » et elle est qualifiée pour la phase finale nationale
 - L'équipe perdante « finaliste » est qualifiée pour la finale de Zone
- **4B/ Une demi-finale à 6 équipes « Tournoi B » (3 matchs)**
 - 3 équipes gagnantes qualifiées pour la finale de Zone

L'inscription des équipes doit être conforme à la date fixée par la CCR (les équipes peuvent ne pas être encore définitives, mais elles doivent comprendre au moins quatre joueurs).

Les frais d'inscription sont réglés ce même jour par les présidents de club ou leur représentant, par chèque adressé au responsable d'épreuve. Seules les équipes ayant réglé leur inscription, pourront participer aux épreuves de la Coupe.

Le premier jour de la compétition, le bonus est calculé sur les 4 joueurs les mieux classés présents ou déjà inscrits dans chaque équipe.

La préparation des jeux est faite par les clubs des joueurs inscrits. Bien que les équipes doivent jouer 4 quart-temps de 6 donnes, soit 24 donnes, il est demandé une préparation de 30 jeux d'attaque. Ces jeux seront obligatoirement bien répartis (par exemple : 6 jeux sans bout, 6 avec un bout, 6 avec deux bouts, 6 avec trois bouts et 6 sur contrats). La défense et le chien sont « naturels », donc distribués à la table de jeu.

3. Tirages au sort :

A. Des équipes :

S'il y a plus de 16 équipes, le tirage au sort des équipes sélectionnées pour le 1^{er} tour pré-qualificatif se fera le dimanche 9 février 2020 à Sées, en séance publique, lors de la finale du Championnat Régional « Individuel Open ».

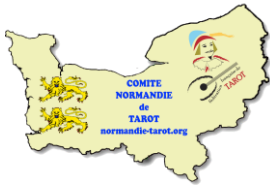
- Ce tirage est un tirage « intégral » : toutes les équipes, sans exception, répondant aux conditions d'inscription feront partie du tirage.

Remarques :

1. Pour le tirage au sort du 1^{er} tour pré-qualificatif, seules les équipes qui se seront acquittées des droits d'inscription seront sélectionnées pour participer au tirage. De ce fait, les équipes non sélectionnées seront scratchées définitivement de la Coupe de France, pour la saison en cours.
2. Conformément aux articles 22 et 23 du fascicule N° 6, toute équipe tirée au sort pour le 1^{er} tour, se doit de se présenter à l'épreuve pré-qualificative. Toutefois il est admis qu'une équipe ne puisse pas poursuivre la compétition, sous réserve qu'elle prévienne le responsable d'épreuve au minimum 2 semaines avant le début d'une épreuve. Toute défaillance, non justifiée, sera sanctionnée selon les statuts de la F.F.T.
3. Dans tous les cas, les droits d'inscriptions seront acquis par le Comité et non remboursés.

B. Des matchs :

Les tirages au sort des matchs, 1^{er} tour pré-qualificatif, 8^{ème} du « A », barrages du « B », sont « intégraux » et seront réalisés sur place, au début de chaque épreuve.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

COUPE DE FRANCE (Suite)

4. Equipe exempte :

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur à 16 et impair, deux situations peuvent se présenter :

A. 8^{ème} de finale du tournoi « A » :

Le tirage au sort comportera une place fictive « Exempte » : L'équipe qui tirera cette place ne jouera pas les 8^{èmes} de finale et sera directement qualifiée pour le tour suivant : Quart de finale du tournoi « A ».

B. Tour de barrages du tournoi « B » :

Le tirage au sort comportera une place fictive « Exempte » : L'équipe qui tirera cette place ne jouera pas l'épreuve de barrages et sera directement qualifiée pour le tour suivant : Quart de finale du tournoi « B ».

5. Repêchage :

Que cela soit en 8^{ème} de finale du tournoi « A » ou en tour de barrages du tournoi « B », s'il est nécessaire de repêcher une ou plusieurs équipes, les critères suivants seront retenus :

- 1 / Plus petit écart de points, bonus inclus
- 2 / Si égalité dans l'écart, plus fort bonus

6. Les résultats :

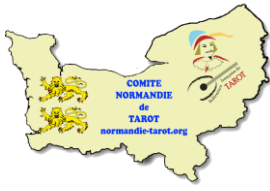
Ils sont communiqués par l'arbitre au président de la CCR, dans les 48 heures qui suivent le déroulement des matchs.

- A chaque tour, au moyen d'Extar et à la fin de chaque 4^{ème} quart-temps, l'arbitre éditera les feuilles des matchs et les fera signer par les capitaines des différentes équipes participantes, après les avoir lui-même signées.

7. Finale de Zone :

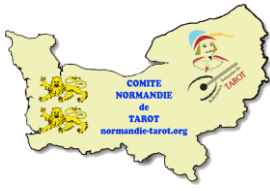
Le Comité de Normandie a 1 place d'équipe qualifiée pour la phase nationale et du fait du nombre d'équipes inscrites dans chaque Comité de la Zone 83, 4 équipes du Comité de Normandie seront qualifiées pour la finale de Zone à 12 équipes : L'équipe finaliste du tournoi A et les 3 équipes demi-finalistes du tournoi B.

De là, 3 équipes seront qualifiées pour la phase nationale de la Coupe de France.

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

COUPE DE FRANCE (Suite)

Tableau des matchs		1A	2A	2B	3A	3B	4B	4A									
Nbre équipes	1 ^{er} tour Pré-qualificatif	8 ^{ème} de finale Tournoi A	1/4 de finale Tournoi A	Barrages Tournoi B	1/2 finale Tournoi A	1/4 de finale Tournoi B	1/2 finale Tournoi B	Finale Tournoi A									
24	16 équipes 4 Poules de 4 8 Qualifiées	16 équipes 8 matchs 8 Qualifiées A 8 Perdantes B		8 équipes 4 matchs 4 Qualifiées en ¼ du B													
23	14 équipes 2 Triangulaires + 2 Poules de 4 7 Qualifiées																
22	12 équipes 3 Poules de 4 6 Qualifiées																
21	10 équipes 2 Triangulaires + 1 Poule de 4 5 Qualifiées																
20	8 équipes 2 Poules de 4 4 Qualifiées																
19	6 équipes 2 Triangulaires 3 Qualifiées																
18	4 équipes 1 Poule de 4 2 Qualifiées								8 équipes 4 matchs 4 Qualifiées en ½ du A 4 Perdantes en ¼ du B		4 équipes 2 matchs 2 Qualifiées en finale du A 2 Perdantes en 1/2 du B		8 équipes 4 matchs 4 Qualifiées en 1/2 du B	6 équipes 3 matchs 3 Qualifiées pour la Finale de Zone	2 équipes 1 match 1 Qualifiée au niveau National L'équipe perdante finaliste est qualifiée pour la Finale de Zone		
17	3 équipes 1 Triangulaire 1 Qualifiée																
16	1 ^{er} tour Néant															7 matchs 7 Qualifiées A + 1 Exempte A 7 Perdantes B	7 équipes 3 matchs 3 Qualifiées B 1 Exempte B
15																	
14		5 équipes 2 matchs 2 Qualifiées B 1 Exempte B 1 Repêchée B															
13			4 équipes 0 match 4 Qualifiées B														
12																	
	6 matchs 6 Qualifiées A + 1 Exempte A + 1 Repêchée A 5 Perdantes B																
					6 matchs 6 Qualifiées A + 2 Repêchées A 4 Perdantes B												

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

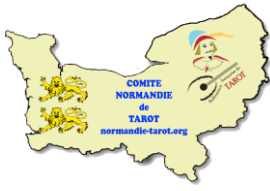
COUPE DE FRANCE (Suite)

8. Mémo :

	1 ^{er} Tour Pré-qualificatif	8 ^{ème} de finale	¼ finale A Barrages B	½ finale A ¼ finale B	Finale A ½ finale B	Finale de Zone
Codes fichiers :	5226201	5226202	5226203 5226204	5226205 5226206	5226207 5226208	3836201 et 02
Dates :	Samedi 29/02/2020	Samedi 7/03/2020		ANNULE		ANNULE
Lieux :	A définir en fonction du besoin et du nombre de matchs à faire jouer	Salle Polyvalente Rue du 11 novembre 61500 SEES		Salle Miraux 36, av. G. Clémenceau 76530 GRAND-COURONNE		Picardie - à définir
Horaires :	13H15 assis	13H15 assis	20H30 assis	10H00 assis	16H00 assis	13H30 assis
Indice PCN :	500 points par match et par joueur ayant participé à au moins un quart temps d'un match gagné par son équipe.					
Point de perf. (PP) :	0	0	0	0	22	13 - 7
Qualifiés Zone 82-83	0	0	0	0	4	
Qualifiés nationaux :					1	3
Arbitre : En fonction des matchs engagés	Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr					Mathias BOUQUILLON 06 15 21 20 96 mathiasfft@yahoo.fr
Inscription auprès du Responsable d'épreuve :	Alain NOURISSON 06 27 30 52 18 anouriss@club-internet.fr					Mathias BOUQUILLON 06 15 21 20 96 mathiasfft@yahoo.fr
Frais d'inscription :	<ul style="list-style-type: none"> 30 € par équipe, à l'inscription ou au plus tard lors du tirage au sort des équipes devant jouer le 1^{er} tour (par chèque du club). 20 € par match disputé, y compris lors du pré-qualificatif (par chèque remis à l'arbitre ou au responsable d'épreuve) 					Voir le règlement spécifique de la Zone 83
Date limite d'inscription :	Le samedi 1^{er} février 2020 (Sauf consignes particulières du responsable de Zone) Tout désistement doit être signalé au Responsable d'épreuve au plus tard 15 jours avant la date d'épreuve.					

Equipe championne sortante :

- 1001045 DUTHEIL Jean-Yves
- 1009653 LACROIX Pierre-Yves
- 1001392 CHOINARD Philippe
- 1001667 GUEGAN Erwan
- 1004265 DELVART Bernard

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

ANNEXES

Annexe 1 : Grilles d'indice de valeur en date du 24/08/2016

Classement		Triplette Quadrette	Indice de valeur d'une Triplette	
1N	Première série Nationale	100	Pour jouer en D1	Supérieur à 19
1P	Première série Pique	98	Pour jouer en D2	Inférieur à 67
1C	Première série Cœur	96	Pour jouer en D3	Inférieur à 20
1K	Première série Carreau	56	Indice de valeur d'une Quadrette Pour jouer en D1 Supérieur à 25 Pour jouer en D2 Inférieur à 73 Pour jouer en D3 Inférieur à 26	
1T	Première série Trèfle	45		
2P	Deuxième série Pique	14		
2C	Deuxième série Cœur	11		
2K	Deuxième série Carreau	8		
2T	Deuxième série Trèfle	7		
3P	Troisième série Pique	6		
3C	Troisième série Cœur	6		
3K	Troisième série Carreau	6		
3T	Troisième série Trèfle	6		
4P	Quatrième série Pique	5		
4C	Quatrième série Cœur	5		
4K	Quatrième série Carreau	5		
4T	Quatrième série Trèfle	5		
0	Non Classé	5		

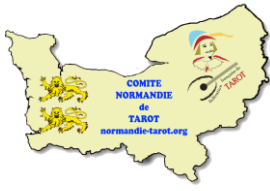
Annexe 2 : Grille de calcul des indemnités kilométriques 2019-2020

Barème des indemnités de déplacements aux championnats pour la saison 2019 - 2020											
Compétition 2019-2020	Lieu	Distance A/R	Allocation Km	Coût	Allocation/jour	Durée	Coût/Joueur	Nbre joueurs	Coût Total	Coût arrondi	Coût équipe ou joueur
Quadrettes D1	Vichy	956	0,02875 €	27,49 €	23,00 €	2	73,49 €	8	587,88 €	588,00 €	294,00 €
Quadrettes D2	Vichy	956	0,02875 €	27,49 €	23,00 €	2	73,49 €	8	587,88 €	588,00 €	294,00 €
Quadrettes D3	Vichy	956	0,02875 €	27,49 €	23,00 €	2	73,49 €	8	587,88 €	588,00 €	294,00 €
Triplettes D1	Vichy	956	0,02875 €	27,49 €	23,00 €	3	96,49 €	6	578,91 €	580,00 €	290,00 €
Triplettes D2	Vichy	956	0,02875 €	27,49 €	23,00 €	3	96,49 €	6	578,91 €	580,00 €	290,00 €
Triplettes D3	Vichy	956	0,02875 €	27,49 €	23,00 €	3	96,49 €	6	578,91 €	580,00 €	290,00 €
Coupe de France (Zone)											
C de F (Equipes)	Vierzon	560	0,02875 €	16,10 €	23,00 €	5	131,10 €	20	2 622,00 €	2 620,00 €	131,00 €
Indiv. 1^{ère} Série (Zone)											
Individuel 1 ^{ère} Série	Chartres	254	0,06250 €	15,88 €	23,00 €	3	84,88 €	2	169,75 €	170,00 €	85,00 €
Individuel 2 ^{ème} Série	Chartres	254	0,06250 €	15,88 €	23,00 €	3	84,88 €	4	339,50 €	340,00 €	85,00 €
Individuel Promotion	Chartres	254	0,06250 €	15,88 €	23,00 €	3	84,88 €	5	424,38 €	425,00 €	85,00 €
Individuel Open	Chartres	254	0,06250 €	15,88 €	23,00 €	3	84,88 €	7	594,13 €	595,00 €	85,00 €
Individuel Seniors	Soulac	1168	0,06250 €	73,00 €	23,00 €	4	165,00 €	8	1 320,00 €	1 320,00 €	165,00 €
Jeunes	Chartres								500,00 €	500,00 €	
Libre individuel	Pontarlier	1182	0,02875 €	33,98 €	23,00 €	3	102,98 €	13	1 338,77 €	1 339,00 €	103,00 €
Libre en duo	Olonne	880	0,02875 €	25,30 €	23,00 €	2	71,30 €	12	855,60 €	858,00 €	143,00 €
Libre par équipes de 4	Aix-les-Bains	1392	0,02875 €	40,02 €	23,00 €	2	86,02 €	12	1 032,24 €	1 032,00 €	344,00 €
Libre Seniors	Salies (Tarn)	1654	0,02875 €	47,55 €	23,00 €	3	116,55 €	15	1 748,29 €	1 755,00 €	117,00 €
Total									14 445,02 €	14 458,00 €	

Critères de distribution : Pour cette nouvelle saison, l'indemnité kilométrique a été augmentée de 25%

- 23 € / jour / joueur
- 0,02875 € / km / joueur pour les compétitions Quadrettes, Triplettes, Equipes et les libres Individuel, équipes et seniors
- 0,063 € / km / joueur pour les compétitions individuelles en donnes dupliquées
- Distances calculées à partir de Grand-Couronne sur le site Via Michelin

L'indemnité kilométrique pour les qualifiés individuels en championnat de donnes libres est moins élevée car on considère que ces joueurs ont déjà reçu une enveloppe dans le qualificatif.

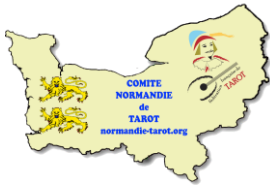
	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

Les joueurs qualifiés sur 2 compétitions reçoivent 1,5 indemnités (et non pas 2)

Compte tenu de l'éloignement éventuel des compétitions en zone de regroupement pour la Coupe de France et le Championnat Individuel 1^{ère} série, le CA pourra allouer une indemnité aux joueurs participants.

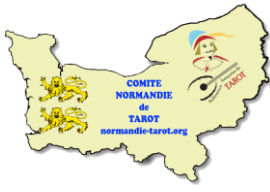
Annexe 3 : Barème des redistributions pour le championnat libre individuel

Joueurs	68	72	76	80	84	88	92	96	100	104	108	112	116	120	124	128	132	136	140
1 ^{er}	80	85	85	90	90	90	90	90	95	95	95	95	100	100	100	100	110	110	110
2 ^{ème}	60	65	65	70	70	70	70	70	70	75	75	75	80	80	80	80	85	85	90
3 ^{ème}	50	50	50	55	55	60	60	60	60	65	65	65	65	70	70	70	70	70	75
4 ^{ème}	40	40	40	40	40	40	40	40	40	45	45	45	50	50	50	50	50	55	60
5 ^{ème}	30	30	30	30	30	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
6 ^{ème}	30	30	30	30	30	30	30	30	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
7 ^{ème}	25	25	30	30	30	30	30	30	30	30	40	40	40	40	40	40	40	40	40
8 ^{ème}	25	25	25	25	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	40	40	40	40	40
9 ^{ème}	25	25	25	25	25	25	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	40	40
10 ^{ème}	25	25	25	25	25	25	25	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
11 ^{ème}	20	20	25	25	25	25	25	25	25	25	25	30	30	30	30	30	30	30	30
12 ^{ème}	20	20	20	20	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	30	30	30	30	30
13 ^{ème}	20	20	20	20	20	20	25	25	25	25	25	25	25	25	25	30	30	30	30
14 ^{ème}	15	20	20	20	20	20	20	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
15 ^{ème}	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20	20	25	25	25	25	25	25	25	25
16 ^{ème}	15	15	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20	20	25	25	25	25	25	25
17 ^{ème}	15	15	15	15	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20	20	25	25	25	25
18 ^{ème}		15	15	15	15	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
19 ^{ème}			15	15	15	15	15	15	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20	20
20 ^{ème}				15	15	15	15	15	15	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20
21 ^{ème}					15	15	15	15	15	15	15	15	15	20	20	20	20	20	20
22 ^{ème}						15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	20	20	20	20
23 ^{ème}							15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
24 ^{ème}								15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
25 ^{ème}									15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
26 ^{ème}										15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
27 ^{ème}											15	15	15	15	15	15	15	15	15
28 ^{ème}												15	15	15	15	15	15	15	15
29 ^{ème}													15	15	15	15	15	15	15
30 ^{ème}														15	15	15	15	15	15
31 ^{ème}															15	15	15	15	15
32 ^{ème}																15	15	15	15
33 ^{ème}																	15	15	15
34 ^{ème}																		15	15
35 ^{ème}																			15
	68	72	76	80	84	88	92	96	100	104	108	112	116	120	124	128	132	136	140
Distrib.	510	540	570	600	630	660	690	720	750	780	810	840	870	900	930	960	990	1020	1050

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

Annexe 6 : Barème des redistributions pour le championnat libre senior

Joueurs	48	52	56	60	64	68	72	76	80	84	88	92	96	100	104	108	112	116	120
1 ^{er}	60	65	65	65	70	70	70	70	70	70	70	75	75	75	75	75	80	80	80
2 ^{ème}	45	45	45	45	50	50	50	50	50	50	50	55	55	55	55	55	60	60	60
3 ^{ème}	30	30	30	35	35	35	35	35	35	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
4 ^{ème}	20	20	25	25	25	25	25	25	25	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
5 ^{ème}	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20	25	25	25	25	25	25	25	25	25
6 ^{ème}	10	15	15	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20	20	25	25	25	25	25
7 ^{ème}	10	10	10	15	15	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	25	25
8 ^{ème}	10	10	10	10	10	15	15	15	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
9 ^{ème}	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15	15	15	15	20	20	20	20	20	20
10 ^{ème}	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15	15	15	15	15	20	20	20	20	20
11 ^{ème}	10	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15	15	15	15	15	20	20	20	20
12 ^{ème}	10	10	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	20
13 ^{ème}		10	10	10	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15	15	15	15	15	15
14 ^{ème}			10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15	15	15	15
15 ^{ème}				10	10	10	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15	15	15	15
16 ^{ème}					10	10	10	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15	15	15
17 ^{ème}						10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	15	15	15	15
18 ^{ème}							10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	15	15
19 ^{ème}								10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	15
20 ^{ème}									10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
21 ^{ème}										10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
22 ^{ème}											10	10	10	10	10	10	10	10	10
23 ^{ème}												10	10	10	10	10	10	10	10
24 ^{ème}													10	10	10	10	10	10	10
25 ^{ème}														10	10	10	10	10	10
26 ^{ème}															10	10	10	10	10
27 ^{ème}																10	10	10	10
28 ^{ème}																	10	10	10
29 ^{ème}																		10	10
30 ^{ème}																			10
Distribution /séance	240	260	280	300	320	340	360	380	400	420	440	460	480	500	520	540	560	580	600

	COMITE NORMANDIE de TAROT Association loi de 1901 – N° W142007481	Edition du : 22/01/2020
	Règlement des compétitions 2019 – 2020 Version 03	Rédacteur Alain NOURISSON Tél : 06 27 30 52 18

Annexe 4 : Barème des redistributions pour le championnat libre par équipes de 2 « Duo ».

Nbre Equipes	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70
1 ^{ère}	170	175	175	180	180	185	185	190	190	190	190	195	195	195	195	200
2 ^{ème}	140	145	145	150	150	155	155	160	160	165	165	165	165	170	170	170
3 ^{ème}	105	110	110	120	120	125	125	130	130	135	135	140	140	145	145	145
4 ^{ème}	95	100	100	100	100	105	105	110	110	115	115	120	120	125	125	125
5 ^{ème}	75	80	80	80	80	85	85	90	90	95	95	100	100	105	105	105
6 ^{ème}	50	55	55	60	60	65	65	70	70	75	75	80	80	85	85	90
7 ^{ème}	45	50	50	55	55	60	60	60	60	65	65	70	70	75	75	80
8 ^{ème}	40	45	45	50	50	55	55	55	55	60	60	60	60	65	65	70
9 ^{ème}	40	40	40	45	45	45	45	50	50	50	50	50	50	50	50	60
10 ^{ème}	40	40	40	40	40	40	40	45	45	45	45	50	50	50	50	50
11 ^{ème}			40	40	40	40	40	40	40	45	45	45	45	45	45	50
12 ^{ème}					40	40	40	40	40	40	40	45	45	45	45	45
13 ^{ème}							40	40	40	40	40	40	40	45	45	45
14 ^{ème}									40	40	40	40	40	40	40	45
15 ^{ème}											40	40	40	40	40	40
16 ^{ème}													40	40	40	40
17 ^{ème}															40	40
Distrib.	800	840	880	920	960	1000	1040	1080	1120	1160	1200	1240	1280	1320	1360	1400

Annexe 5 : Barème des redistributions pour le championnat libre Interclubs par équipes de 4

Nbre Equipes	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
1 ^{ère}	260	260	270	270	280	280	280	290	290	290	290	300	300	300	300	300	300
2 ^{ème}	210	210	210	220	220	220	230	240	240	240	240	250	250	250	250	250	250
3 ^{ème}	150	150	160	160	170	170	170	170	180	180	180	190	190	190	190	200	200
4 ^{ème}	100	100	110	110	110	110	120	120	130	130	130	140	140	140	140	150	150
5 ^{ème}	80	80	90	100	100	100	100	100	100	100	110	110	120	120	120	130	130
6 ^{ème}		40	40	60	80	80	90	100	100	100	100	100	100	100	100	110	120
7 ^{ème}						40	50	60	80	80	90	90	100	100	100	100	110
8 ^{ème}										40	60	60	80	80	80	80	100
9 ^{ème}															40	80	80
Distrib.	800	840	880	920	960	1000	1040	1080	1120	1160	1200	1240	1280	1320	1360	1400	1440

Validation du responsable de Zone	
Date :	Nom et signature
10/09/2019	Mathias BOUQUILLON 